

NOUVEAU

BLA BL'ASSO

Vous êtes responsables d'une association ?

Venez rencontrer et échanger avec différents
acteurs associatifs marseillais
en présence de l'Adjoint au Maire
en charge du lien social et de la vie associative !

Abordez des thèmes variés de manière constructive,
dans une ambiance conviviale, et créez du lien
inter-associatif.

**Prochains rendez-vous à la Maison des Associations
93, la Canebière - 13001**

Mercredis 7 juin, 4 octobre, 8 novembre, 6 décembre à 18h



SOMMAIRE

ÉDITO	» 03
INFO VILLE	» 04
INFO VILLE	» 05
ÉCOLE CORÉENNE DE MARSEILLE	» 06
GUITARES NOMADES	» 07
UNISSONS	» 08
COMPAGNIE AMAKO	» 09
AVF MARSEILLE	» 09
LA NIAQUE	» 10
PRODIG'ART	» 12
BODY MULTI COMBAT	» 13
MUSICAL MARSEILLE	» 14
TOUS RÉFUGIÉS	» 16
ON SE GÈLE DEHORS	» 17
HABITAT SOLIDAIRE ET DURABLE	» 18
IPSIS PRO	» 20
LES MORTS ANONYMES	» 21
FICHE TECHNIQUE: ORGANISATION OCCASIONNELLE DE SPECTACLES	» 22
FICHE TECHNIQUE: RÉPONSE DE MANIÈRE EFFICACE À UN APPEL À PROJET	» 24
FICHE TECHNIQUE: QUESTIONS-RÉPONSES	» 26
FICHE TECHNIQUE: QUESTIONS-RÉPONSES	» 27
AGENDA	» 28



Vivacité, le festival des associations marseillaises, aura lieu le dimanche 3 septembre 2023, sur le Vieux-Port de 10h à 18h30, pensez à vous inscrire !



Nouveau : tous les 1^{ers} mercredis du mois - les bla bl'asso
Vous êtes responsables d'une association ? Venez rencontrer et échanger avec différents acteurs associatifs.



Réouverture de la Salle d'exposition

ERRATUM

Dans le petit repère n° 86 de janvier 2023, nous n'avons pas mis le bon numéro de téléphone pour l'association Scribe Provence à la page 17 du magazine. Voici le bon numéro : **06 59 29 04 64**



Marseillaises, Marseillais,

La vie associative de notre ville est d'une richesse inégalable, au quotidien des personnes se dévouent pour les autres ce qui est l'essence même de notre ADN politique.

Merci aux acteurs associatifs qui se battent pour une ville plus juste, solidaire, festive, et sportive.

Toutes les actions que je mène via ma délégation ont pour but de vous accompagner au mieux, et de construire ensemble les politiques publiques de demain.

Je vous laisse découvrir dans ce Petit Repère ce qui vous attend dans les prochains mois.

Au plaisir de vous rencontrer !

Ahmed HEDDADI

Adjoint au Maire en charge
du lien social, de la vie associative,
des centres sociaux, de l'animation urbaine
et du bel âge.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR VIVACITÉ !



Vivacité, le festival des associations marseillaises, aura lieu le dimanche 3 septembre 2023, de 10h à 18h30, sur le Vieux-Port

Les inscriptions pour l'édition de VIVACITÉ 2023 ont commencé et seront clôturées le 3 juin.

Vivacité, c'est près de 500 associations qui proposent une pléiade d'activités et de loisirs pour préparer la rentrée. Le panel est vaste puisqu'il est question autant d'environnement que de santé, de sport, de social, d'humanitaire, d'art, de culture...

Il y en a pour tous les goûts et toutes les envies !

Vous êtes président.e d'une association, inscrivez-vous !

Vous êtes bénévole ou salarié.e dans une association, parlez-en à votre asso !

Vivacité, le festival des associations marseillaises, s'installe cette année encore sur le Vieux-Port !

La jauge étant limitée, nous vous conseillons de vous renseigner pour vous inscrire rapidement, nous vous transmettrons alors le dossier d'inscription et le règlement :

vivacite@marseille.fr

Informations : 04 91 55 39 50

Vous souhaitez que votre association ait plus de visibilité tout au long d'une journée ?

Inscrivez là au festival des associations de Marseille !



Vous êtes responsables d'une association ?

Venez rencontrer et échanger avec différents acteurs associatifs marseillais en présence de l'Adjoint au Maire en charge du Lien social et de la vie associative !

Abordez des thèmes variés de manière constructive, dans une ambiance conviviale, et créez du lien inter-associatif.

Ces moments conviviaux d'échanges et de partage ont pour objectifs de faciliter des

rencontres, de générer du lien entre les acteurs intervenant dans différents domaines et d'aborder de manière constructive les thématiques.

Dernier rendez-vous du 1^{er} semestre le mercredi 7 juin à 18h
à la Maison des Associations

Si vous souhaitez participer aux soirées mensuelles « Les Bla Bl'Asso » organisées par la Maison des Associations

inscription : cite.asso@marseille.fr
Informations : 04 91 55 39 50

CAMPUS HELLO ASSO DE MARSEILLE



C'est gratuit, c'est ouvert à toutes les associations marseillaises, **et ça se passe à l'Espace Muséal Villeneuve Bargemon, Marseille 13002.**

Envie d'en savoir plus ? Suivez le guide.

En partenariat avec la Ville de Marseille, Hello Asso organise une soirée gratuite à destination des associations et des bénévoles pour leur permettre d'échanger avec des experts du secteur associatif sur leurs enjeux et problématiques: recherche de bénévoles, recrutement de nouveaux adhérents, communication, organisation d'événements, diversification des sources de financement, etc. Vous, bénévoles ou dirigeants associatifs, pourrez ainsi rencontrer et échanger avec des membres de l'équipe Hello Asso sur les outils numériques et gratuits de la plateforme, et discuter de stratégie de levée de dons, ou de communication et de visibilité. C'est aussi l'occasion de rencontrer d'autres bénévoles de

votre ville qui partagent les mêmes passions et... problématiques associatives !

Vous pourrez participer à des ateliers tels que : Comment communiquer sur mon association ?

Comment gagner du temps et collecter des paiements en ligne avec les outils Hello Asso ?

Comment recruter de nouveaux bénévoles ?

Comment organiser des événements pour financer ses activités ?

Comment lancer et organiser une collecte innovante ? (Tombola, stratégie crowdfunding)

Comment adapter sa communication à ses différents publics (adhérents, bénévoles, donateurs) ?

inscription : <https://www.helloasso.com>

Nous avons le plaisir de vous inviter à une soirée riche en rencontres et en festivités, **le jeudi 8 juin, de 18h30 à 22h30, pour le Campus Hello Asso de Marseille!**

Campus Hello Asso de Marseille: une soirée dédiée aux associations et bénévoles marseillais!

Les associations marseillaises ont rendez-vous avec des experts de la vie associative pour discuter de leurs problématiques.

RÉOUVERTURE DE LA SALLE D'EXPOSITION



Chers adhérents, vous êtes une association d'artistes (de peintures, de sculptures, de photos...).

Vous avez des difficultés à trouver un endroit pour exposer ?

La salle d'exposition est à nouveau à votre disposition.

Vous pouvez la réserver auprès du service des réservations de salles en envoyant un mail à Laetitia LUCCIONI

lluccioni@marseille.fr
ou par téléphone au 04 91 55 31 13.

La Cité devient Maison !



La Cité des Associations, équipement municipal a une double mission :

- d'une part, aider, accompagner et soutenir la vie associative,
- d'autre part, promouvoir le bénévolat.

Certains ajustements du règlement intérieur et des tarifs de la Cité des Associations s'avèrent nécessaires afin de renforcer l'accessibilité, la notoriété et la visibilité de cet équipement, tant au plan local que national, étant ici rappelé que la Ville de Marseille est adhérente et membre du Conseil d'Administration du Réseau National des Maisons des Associations (RNMA).

Le Conseil Municipal du 14 avril 2023 a approuvé le changement de dénomination de cet équipement municipal actuellement Cité des Associations qui deviendra **Maison des Associations**.

S'agissant de la grille tarifaire, les modifications proposées permettront aux associations adhérentes de bénéficier de davantage de gratuité pour la réservation des salles et d'un quota de photocopies gratuites.

De plus, conformément à la délibération du 5 octobre 2020 portant sur le projet de création de trois antennes de la Cité des Associations de la Ville de Marseille.

Ce règlement intérieur concernera non seulement la Maison des Associations mais aussi ses antennes.

Toutes ces modifications prendront effet le 1^{er} juin 2023 et les tarifs et le règlement intérieur se substituent à tout document antérieur.

LA FÊTE DE LA MUSIQUE



Cette année la Maison des Associations célébrera La Fête de la musique le 21 juin. Plusieurs associations adhérentes participeront à cette fête populaire dans nos locaux et proposeront un programme riche et varié.

La Fête de la musique a pour vocation de promouvoir la musique de deux façons. Sous le slogan homophone à son nom, « Faites de la musique ! », elle encourage les musiciens amateurs à se produire bénévolement dans les rues et espaces publics.

Grâce à l'organisation de nombreux concerts gratuits, d'amateurs mais aussi de professionnels, elle permet à un public large d'accéder à des musiques de toutes sortes et origines (musique classique, musique traditionnelle, jazz, rock, world music...).

Son succès et sa notoriété ne sont plus à démontrer : cet événement festif unique en France permet chaque année, selon le Ministère de la Culture, l'organisation dans tout le pays de plus de 18 000 concerts par environ 5 millions de musiciens ou chanteurs amateurs, rassemblant près de 10 millions de spectateurs.

Cette réussite en fait aujourd'hui un élément majeur et incontournable de la vie culturelle française, mais bien au-delà c'est devenu un énorme événement culturel mondial, participant à l'image de la France et de la Francophonie dans le monde, mais aussi à la mixité des cultures et à la préservation de la paix sociale.

Place limitée - réservation et inscription
cite.asso@marseille.fr

ÉCOLE CORÉENNE DE MARSEILLE



Plusieurs régions de France accueillent une école coréenne promouvant la langue Coréenne autant que les autres aspects culturels de la Corée, mais la métropole marseillaise n'avait pas encore la sienne. Voilà un manque désormais comblé depuis janvier 2023 avec l'implantation de l'École Coréenne de Marseille sous la forme d'une association. Ainsi la cité phocéenne sera un nouveau pôle d'apprentissage de la langue coréenne, et de son alphabet unique, ainsi qu'un lieu d'échanges culturels aussi divers que variés notamment à travers les coutumes, les costumes, les danses, les spectacles et la musique traditionnels sans oublier ses spécialités culinaires...

À noter que la Corée du Sud est 5 fois plus petite que la France et les trois-quarts de l'espace péninsulaire; elle est composée de montagnes... La Corée est donc naturellement un carrefour, ainsi elle a connu de multiples courants de civilisations, tout comme la ville de Marseille.

Les objectifs de notre association sont les suivants:

- Promouvoir la culture coréenne et sa langue (tous les niveaux sont les bienvenus: débutants, initiés, fans de K-pop, de Drama, arts, etc.)
- Créer des partenariats avec les associations locales
- Créer un lieu de rencontre où s'initier aux grandes fêtes Coréennes
- Créer un attachement de la nouvelle génération aux valeurs culturelles coréennes
- Organiser des ateliers ludiques et didactiques autour de l'art traditionnel comme la calligraphie, la peinture et la danse
- Organiser des expositions et des événements avec des œuvres et des artistes
- Organiser des concerts ou des spectacles vivants

En savoir plus sur la culture coréenne:

Une langue écrite unique au monde avec un créateur et son manuel

L'Hangeul est l'alphabet coréen. Il a été créé en 1443 par la volonté de Sejong le Grand. Avant la création l'Hangeul, la Corée utilisait des caractères chinois mais pour le peuple c'était trop difficile à apprendre et à maîtriser. C'est la raison pour laquelle Sejong le Grand a voulu la création de ce nouvel alphabet et a publié également un manuel pour que son peuple l'utilise facilement. Ainsi, ayant à la fois le créateur d'un alphabet authentique et moderne et du manuel expliquant son usage la Corée peut se vanter de posséder une langue unique au monde!

La Corée est toujours en état de guerre

Survenue à la suite de la 2^e Guerre Mondiale ayant abouti notamment à la libération de la péninsule coréenne de l'occupant japonais, la guerre de Corée a éclaté le 25 juin 1950. Trois ans plus tard, le pays se trouve divisé en deux au niveau du 38^e parallèle par le traité d'armistice de Panmunjeom: la Corée du Sud et la Corée du Nord. Malgré l'armistice, les deux Corées sont toujours techniquement (de jure) en guerre:

c'est pour cette raison le service militaire y est obligatoire pour les hommes et dure près de 2 ans...

D'autre part, pour la petite histoire, ce pays est l'un des rares à ne jamais avoir tenté d'envahir ses voisins.

Aussi appelé pays du matin calme, la Corée est devenue, après-guerre, l'un des pays d'Asie qui est sorti le plus rapidement de la pauvreté, construit en sécurité.

Un patrimoine immatériel:

spécialité culinaire et tradition sociale

Le Kimchi, qui est une recette traditionnelle, et le Gimjang, qui est l'événement de sa préparation collective sont déclarés par l'Unesco comme Patrimoine Immatériel. Le Kimchi est une recette très importante de la Corée. On le prépare avec du chou mariné dans du sel auquel l'on ajoute du radis, de la ciboulette, de l'ail, du gingembre, de la poudre piment et de la sauce de poisson fermentée. Les assaisonnements et les ingrédients varient selon les saisons et les régions. Il y a plus de 300 sortes de Kimchi. Généralement au cours de la période allant de novembre à début de décembre, on prépare le Kimchi en grandes quantités afin de se nourrir de légumes durant la longue période hivernale en Corée. On le prépare et le partage avec les voisins du quartier. La préparation du Kimchi est principalement transmise de mère en fille ou de belle-mère à belle-fille, ou oralement entre femmes au foyer. Les connaissances et les savoir-faire associés au Kimchi sont également transmis entre les voisins, les proches ou autres membres de la société qui travaillent collectivement...

Cet événement, appelé Gimjang, existant depuis l'époque de Goryeo (918~1392), est une coutume qui reflète bien l'esprit communautaire de ce pays, cela stimule la coopération entre les familles, les villages et les communautés, contribuant ainsi à la cohésion sociale...

L'école coréenne organise un événement le 24 mai 2023 avec la calligraphe Lee Jeongwha. En tant qu'artiste contemporaine, elle réalise des écritures en calligraphie pour les films, les Dramas et les expressions artistiques.

Notre école ouvrira officiellement en septembre avec plus de programmes et d'ateliers. En attendant, vous pouvez nous suivre via Facebook ou Instagram afin de vous tenir informés de l'activité de notre école.

L'école coréenne peut intervenir auprès de tout établissement s'intéressant à la culture coréenne afin de proposer des ateliers.

Vous pouvez nous contacter également via notre boîte e-mail

plus d'info
ecolecoreennedemarseille@gmail.com

GUITARES NOMADES



Notre but est de promouvoir les différents styles de guitare. Bien que le fonctionnement principal de l'association réside dans la dispense de cours de guitare et solfège, d'autres activités sont proposées aux adhérents afin que chacun trouve avec bonheur ce qu'il était venu chercher.

Guitares Nomades a maintenant quinze années d'existence. Son siège se situe à la Cité des Associations, 93 La Canebière, 13001 Marseille et l'activité musicale se déroule au 21 rue des Bergers, 13006 Marseille dans un local adapté pour la pratique de l'activité musicale. De plus, sa situation tout près de la station de métro ND du Mont, permet un accès facile à tous.

L'activité principale développée par l'association est essentiellement l'enseignement de la guitare.

Tous les styles sont enseignés en acoustique et en électrique : classique, jazz, blues, flamenco, rock etc. L'enseignement se fait sous forme de cours individuel (durée 40 min) ou de cours en petits groupes (durée 1 heure). Des ateliers à thème s'ajoutent aux cours.

Plus qu'une simple école, Guitares Nomades est un lieu de vie qui accueille enfants (à partir de 4-5 ans), adolescents, étudiants, adultes en activité ou retraités, afin de former un véritable incubateur musical aux influences variées.

C'est à travers une politique tarifaire accessible, mais également une grande flexibilité d'horaires, que l'association peut se targuer d'être devenue un lieu plurigénérationnel.

Outre les guitares, le local est équipé de trois basses, deux claviers deux batteries

ainsi que de tout le matériel destiné à l'amplification, au mixage et à l'enregistrement. Nous avons aussi du matériel adapté aux plus jeunes (4-6 ans) car à cet âge la guitare est d'un abord difficile. Elle est remplacée par des instruments d'accès plus aisé, comme les percussions, la batterie, la kalimba et l'ukulélé.

Cette année ont été mises en place de nouvelles activités :

- Un atelier d'orchestration avec enregistrement de sessions afin de corriger les défauts de mise en place ou de proposer différents arrangements relatifs à l'œuvre.
- Un atelier de création musicale ; un système de logiciel permettant à chaque intervenant de pouvoir créer et ensuite d'envoyer le résultat de son travail aux autres membres. À cela s'ajoutent des jam-sessions.

L'activité de training technique instrumentale continue au rythme d'une séance par mois. Nous avons aussi organisé pour cette année deux sessions de réglage d'instrument.

Tous les ans, au mois de juin, un concert est donné par les élèves de l'association. C'est l'occasion pour eux de se produire en solo, en duo ou en petites formations dans des conditions professionnelles.

Cette année le concert aura lieu le 17 juin au théâtre de l'Œuvre situé en plein centre de Marseille.

Le concert dure environ 3h devant un public de 180 personnes (places assises).

C'est le moment où les élèves qui montent sur scène (environ 40) peuvent présenter à tous les adhérents et à leur entourage le travail accompli dans l'année. Ce spectacle montre aussi la diversité du répertoire étudié.

Nous vous invitons vivement à consulter notre site.

GUITARES NOMADES

Cours de guitare acoustique et ukulélé

Classique
Flamenco
Jazz
Manouche
Bossa nova
Blues
Folk...

Cours de guitare électrique

Rock
Rock'n'roll
Grunge
Blues
Jazz
Funk...

Ateliers, stages

- Musique assistée par ordinateur : réalisations de compositions
- Cours de solfège et harmonie
- Travail du rythme par percussions
- Initiation aux ukulélés...

Activités en public

Concert en public des adhérents



plus d'info

06 21 59 16 41 - guitares.nomades@yahoo.fr
guitarenomade.com



Nous organisons des Salons du livre, des goûters et brunchs littéraires, des ateliers et conférences, des actions en faveur de la lecture auprès de publics divers (enfants, adultes, anciens...).

Unissons est une Association loi 1901 dont le but est l'aide à la création artistique sous toutes ses formes et en particulier la littérature, par le biais de la promotion, de l'accompagnement, de la pédagogie et de l'organisation d'événements autour de l'écriture et de la lecture.

Elle s'articule autour de deux grands axes : l'organisation d'événements comme Le Salon du livre de Gémenos, le Salon des auteurs indépendants, des brunchs et cafés littéraires...

et l'aide aux artistes par la médiatisation, la pédagogie (ateliers d'aide à l'écriture d'un roman, atelier d'aide à la conception graphique, cours d'éloquence...).

Elle fourmille d'idées et de projets comme le recueil de la parole des anciens pour élaborer des recueils de nouvelles sur des thématiques (par quartier, par commune, par métier...).

Le but est aussi de faciliter l'accès à la lecture à tous les publics, qu'ils soient ou non éloignés de la culture littéraire par des actions de médiation (recueil de parole des anciens, retranscription de parcours de vie, ateliers de

bibliothérapie, conférences sur les techniques d'écriture...)

Le bureau est constitué de Florian ALLAIN (Président) Blogueur littéraire, son groupe littéraire Facebook ABL compte 11 000 abonnés. Il anime des événements littéraires (Salon du livre de Gémenos, Aubagne et La Ciotat), l'émission ABLive sur FB et une émission historique sur RadioCité13. Alice MASSON (trésorière) est romancière et conférencière, elle anime des ateliers de généalogie et des cours d'éloquence. Dominique GUENIN (secrétaire) est auteure jeunesse et romancière.

Catalogue d'auteurs régionaux :

Notre association compte quatre-vingts auteurs indépendants de toute la région Sud dans tous les genres littéraires : **jeunesse, fantasy, feelgood, historique, littérature blanche et noire, thrillers, terroir...**

Organisation d'événements :

Nous organisons des Salons du livre, des goûters et brunchs littéraires, des ateliers et

conférences, des actions en faveur de la lecture auprès de publics divers (enfants, adultes, anciens...).

Des libraires comme Prado-Paradis à Marseille, Le Pic Vert à Fuveau, La Madeleine de Marcel à Gémenos, Feuilles et Thés à St Chamas... nous font confiance pour accueillir en leurs locaux nos adhérents à l'occasion de séances de dédicaces et pour le lancement de sorties littéraires.

Unissons propose un kit complet d'organisation d'événements. Ainsi, la Mairie de Gémenos nous a confié l'organisation du Salon du livre de Gémenos pour sa première édition en mai 2022. Suite au succès rencontré, la Mairie a renforcé son soutien en pérennisant notre partenariat. La deuxième édition aura lieu les 20 et 21 mai 2023 dans une formule augmentée, avec des auteurs plus nombreux et des animations uniques (expérience immersive, table ronde thématique, interviews interactives, etc.).

Aide à la création artistique :

Nous proposons des services de promotion, de communication, de correction, de coaching, de graphisme, d'édition pour des écrivains confirmés, des écrivains en herbe ou toute personne désirant s'exprimer par l'écrit. Pour ce faire, nous proposons des outils d'accompagnement à l'écriture aux personnes qui souhaitent progresser ou se professionnaliser par du coaching et des ateliers créatifs.

A l'ère du numérique et des réseaux sociaux, les groupes Facebook, les blogs littéraires, les WebJournaux, les émissions sur les chaînes de télévision YouTube, les plateformes de distribution sur le net, etc. sont les outils indispensables pour faire connaître ses œuvres, ses réalisations et ses événements. Unissons accompagne les artistes pour promouvoir leur travail.

L'ambition d'Unissons est de faire rayonner le vivier culturel du Sud par l'organisation de rencontres, la médiatisation des auteur(e)s locaux, la mise en avant des lieux emblématiques du Sud.

facebook.com/UnissonsAssociation
youtube.com/@unissonsassociation2467
Adresse : 7 Rue Pujol 13004 Marseille

plus d'info
06 88 84 64 87 - unissons13@gmail.com
unissons13.wixsite.com/unissons

COMPAGNIE AMAKO

Compagnie Amako! (« enfant de la pluie » en japonais) est une association impulsée en 2021 par Aude Fondard, traductrice littéraire depuis 2012. Elle existe pour servir des projets mêlant danse et poésie multilingue, elle propose des ateliers réguliers et des jams de danse Contact Improvisation à Kashdance-CIAM et des stages de butô avec des artistes de renom. Yumiko Yoshioka est déjà venue deux fois à Marseille pour partager son art.

Situant son travail à la croisée du mot et du mouvement, Aude Fondard (alias oddinmotion) souhaite transmettre sa joie à bouger, à prendre conscience de ses limites et ses non-dits, sa joie à explorer son rapport à la terre en solo ou à plusieurs et célébrer l'espace invisible qui relie les espèces occupant la planète. Plus ou moins influencées par son activité de traductrice, ses créations poétiques et chorégraphiques sont à découvrir en ligne : <https://vimeo.com/oddinmotion> ou en direct à la prochaine édition d'Oh ma parole! se tenant du 2 au 14 mai 2023 sur la place Baverel dans le 8^e arrondissement de Marseille.

Compagnie Amako! nourrit aussi des liens avec l'Allemagne: elle a convié la Contact Compani basée à Hambourg à mettre en commun leurs compétences en danse Contact Improvisation au moyen des outils de l'Underscore, une partition formulée par Nancy Stark Smith, l'une des fondatrices de cette forme de danse à la fois déroutante et tactile, somatique et acrobatique. Leur semaine de résidence de recherche au Pôle 164 a été en partie financée par le Fonds citoyen franco-allemand. Un grand merci à toutes les personnes qui ont permis cette rencontre et dont les actions se sont déroulées du 11 au 19 février 2023.



© Nathalie Consolini

plus d'info
facebook.com/CieAmako/
instagram.com/cie_amako/

AVF MARSEILLE



Vous venez de vous installer à Marseille ?
Vous êtes Marseillais et vous entamez une nouvelle étape de votre vie ?
Vous êtes prêts à vous lancer dans cette nouvelle aventure ?

AVF Marseille est là pour vous accueillir et vous aider à créer ou à élargir votre réseau relationnel, de connaissances et d'amis, autour de moments conviviaux (cafés rencontre, buffets partagés, verres en ville en soirée, déjeuners au restaurant) et lors de multiples sorties de découverte de la ville et de la région, d'ateliers culturels, ludiques, créatifs... en journée, en soirée, le week-end.

Nos animatrices et animateurs sont tous des bénévoles adhérent(e)s qui résident à Marseille, certain(e)s de longue date et d'autres plus récemment arrivé(e)s. Ils vous accueilleront dans la bonne humeur, la bienveillance et dans un esprit d'échange et d'ouverture.

Pour les nouveaux arrivants, nous proposons des correspondant(e)s

qui vous guideront dans vos premiers pas chez AVF Marseille ou dans votre nouveau quartier.

Et, quand vous vous en sentirez l'envie, vous aurez également la possibilité de créer votre propre animation, ou de partager vos compétences, connaissances et passions.

AVF Marseille est une des 260 associations du réseau national des Accueils des Villes Françaises. Soutenus par la mairie de Marseille et certaines mairies de secteurs, nous sommes présents à la Cité des Associations une ou deux après-midi par mois et pouvons vous proposer d'autres possibilités de premier contact ou de première rencontre.

plus d'info
accueil@avf-marseille.com avf-marseille.com



Qu'est-ce que la niaque ?

C'est un programme d'accompagnement au retour à l'emploi d'une durée de 6 à 12 mois à destination de personnes ayant été touchées par une longue maladie. Depuis 2017, le programme **La Niaque by SC** a accompagné les personnes éprouvées par la maladie à retrouver leur place dans le monde du travail et la société. **Ce sont des centaines de personnes qui ont gratuitement suivi ce parcours** afin de se réinsérer dans leur entreprise, institution ou association et/ou de se réinventer professionnellement. En 2022, alors que les besoins ne cessent de s'accroître, tant en termes de prescripteurs que de personnes intéressées, un changement de statut pour un changement d'échelle est décidé: le programme La Niaque donne naissance à La Niaque l'Asso pour continuer d'offrir son expertise au travers d'un accompagnement unique en son genre et toucher plus de personnes sur plus de territoires. L'objectif étant de permettre à toute personne touchée par la maladie de pousser la porte de La Niaque l'Asso et d'y trouver l'aide dont elle a besoin pour retrouver un emploi.

Concernant le cancer, le contexte français aujourd'hui c'est 400 000 nouveaux cas par an dont 50 % en activité.

Pourquoi La Niaque

À l'origine de ce projet se trouve un triple constat.

- « **Une personne sur 3 perd ou quitte son emploi dans les 2 ans après son diagnostic cancer** » (source: Vican 2 et 5, CRAMIF, Observatoire sociétal des cancers 2013, Ligue contre le cancer). Interpellée, la directrice de SC conseil Sophie Caruso dont le cœur de métier est précisément l'accompagnement à l'emploi, décide de concentrer son action sur cette problématique. Nos nombreuses rencontres avec notamment des oncologues dont Thierry Philipp du Centre Léon Bérard ou Carole Bouleuc de l'Hôpital Curie, des patient-e-s, des associations ont mis en évidence un

second constat:

- Tout-e patient-e confronté-e à la maladie et au traitement, est fortement préoccupé-e par **la question de la poursuite ou de la reprise de son travail**. Aussi, pour La Niaque l'Asso, la démarche d'accompagnement exige la prise en considération de chaque aspect du parcours et du profil professionnel de l'intéressé-e (salarié-e-s, auto-entrepreneur-e-s, professions libérales, etc.).
- Par corrélation, il en découle un troisième et essentiel constat: **le Retour au travail (RAT) permet d'augmenter les chances de dépasser la phase de rémission (5 ans) et donc de se reconstruire durablement**. Pour Thierry Breton directeur de l'INCa (Institut National du Cancer) « *le retour au travail améliore la qualité de vie et la santé après un cancer* ».

Enfin, le Conseil économique social et environnemental (CESE) prévoit qu'en 2025, 25 % de la population active sera touchée par une maladie chronique évolutive (MCE) dont les cancers. Les conséquences et enjeux pour les entreprises, tant sur le plan de leur responsabilité sociale que sur celui de leur performance collective, sont à prendre en compte sérieusement.

Alors fonçons !

Vision

C'est peut-être être visionnaire que de constater que les femmes et les hommes qui luttent avec succès contre une maladie ne sortent pas seulement vivant-e-s de ce combat mais se trouvent enrichi-e-s de nouveaux talents et de nouvelles compétences. Ce sont des personnes résilientes, fortes, déterminées, plus altruistes et tolérantes, plus organisées et résistantes, plus solidaires et militantes, et sans aucun doute ultra-efficientes.

Mission

La Niaque l'Asso se mobilise autour des femmes et des hommes touchés par la maladie afin de les soutenir dans leur retour à l'emploi.

Cela signifie que tout processus d'accompagnement place les personnes concernées au cœur du dispositif, depuis l'annonce de la maladie jusqu'à la reprise du travail en passant par l'aménagement d'un maintien en activité, si tel est leur souhait.

La Niaque l'Asso est au service des personnes pour leur apporter d'une part, des réponses ponctuelles et précises, et d'autre part, un programme adapté pour leur retour en activité. L'association œuvre avec conviction à leur restituer, à la mesure de leurs forces, la juste place qu'elles méritent au sein du monde professionnel, c'est-à-dire enrichies de leurs nouvelles compétences développées pour vaincre la maladie, sans négliger leur temporaire fatigabilité consécutive au traitement et l'altération éventuelle de leurs capacités.

Valeurs

À travers le choix de son nom, La Niaque l'Asso rend hommage aux forces de vie rencontrées auprès de celles et ceux qui combattent la maladie avec énergie et courage. Les hommes et les femmes qui se sont investis dans la mise en œuvre du programme La Niaque portent haut les valeurs humanistes, et métamorphosent ce programme en une véritable aventure professionnelle et humaine pour les patient-e-s comme pour eux.

• Un soutien à celles et ceux qui en ont besoin, sans discrimination

L'expérience de l'équipe de La Niaque permet de constater que le cancer touche de plus en plus de personnes jeunes, et en particulier des femmes. Il a également été observé que les hommes demandent rarement de l'aide, sans compter que face à la maladie, chacun-e peut se retrouver très rapidement en situation de solitude et de précarité: parent isolé, sans emploi ou ayant peur d'y retourner, momentanément fragilisés (fatigabilité, difficultés de concentration, manque de confiance en soi, etc.). La Niaque l'Asso soutient celles et ceux qui sollicitent son aide, quels que soient le genre, l'âge, la situation professionnelle ou les moyens financiers des participant-e-s. L'association veut aller encore plus loin, à la rencontre des personnes trop rarement sollicitées telles celles socialement fragiles ou les hommes, trop peu enclins à chercher un soutien.

• Une approche qualitative qui place le-la patient-e au centre du dispositif

À l'issue de ces cinq années de mise en œuvre du programme La Niaque, Sophie Caruso déclare: « *Nous avons appris que rien n'est plus primordial que d'adapter notre accompagnement à la personne, de rester toujours à l'écoute des besoins des participant-e-s. Si nous adhérons au crédo "surtout ne laisser personne au bord du chemin" notre modus vivendi est: avec eux, rêver, oser et créer un avenir meilleur.* »

• Une intelligence collective

Pour gagner en efficacité, le collectif La Niaque s'est construit en s'appuyant et en collaborant avec des associations, des professionnels ainsi que des institutionnels afin de s'enrichir de leurs

compétences et de créer des synergies pour répondre au mieux aux besoins des patients.

« **Vaincre la maladie [...] constitue un véritable projet en soi. Cependant, le retour à l'emploi, traduit une aspiration à ne pas être qu'un patient** ». Observatoire de l'emploi et du handicap, Concilier travail et cancer. Éléments de réflexion et pistes d'innovation pour une meilleure qualité de vie au travail, février 2021.

Nature des services et bénéficiaires

L'association bénéficie des savoirs et expertises accumulés depuis 2017 par Sophie Caruso et son équipe. Avec vous, La Niaque l'Asso souhaite pérenniser et développer ce dispositif afin de l'offrir à plus de femmes et d'hommes.

« **La Niaque c'est prendre le temps de se poser, de travailler sur son bilan professionnel, sur ses envies pour la suite, sur ce qu'on ne peut ou ne veut plus faire, et être accompagné pour mettre en œuvre sa "nouvelle vie" professionnelle.** » Ludovic Bregéot, SC Conseil.

Nature des services

Une communauté de cœur un collectif de travail efficace

L'expérience démontre que pour les participant-e-s, La Niaque l'Asso est un puissant réseau d'entraide, de solidarité et de fraternité, qui contribue à se reconstruire humainement et professionnellement.

« **La Niaque c'est un groupe soudé, joyeux, coloré, audacieux. Des femmes qui ne sont ni de la même génération, ni du même milieu, qui ne font pas le même métier, [...] mais qui sont toutes aussi attentives, toutes aussi respectueuses, toutes aussi volontaires, toutes aussi manifestement courageuses. Des femmes qui donnent et qui se donnent. À fond.** » Cécilia Vendramini, Intervenante communication/théâtre.

Les parcours Niaque

• **La Niaque Groupe long format**: durant 6 à 12 mois, via des temps collectifs et individuels, des ateliers participatifs ouverts sur la vie, les modules proposés alternent projet professionnel et écoute de soi au sens large. Au travers d'un constant et structurant espace de parole, La Niaque l'Asso soutient les participant-e-s dans leur objectif commun : retourner dans leur entreprise ou chez un nouvel employeur, à moins de s'orienter vers la création d'une nouvelle activité.

• **La Niaque Individuel à la carte**: rendez-vous réguliers de type coaching avec un consultant auxquels peuvent s'ajouter des séances thématiques complémentaires.

• **La Niaque Mixte**: accompagnement individuel enrichi d'ateliers mutualisés en présentiel ou distanciel. Nous mettons aussi des outils et contenus digitaux à disposition de toutes les personnes accompagnées et sommes joignables entre chaque rendez-vous.

Des formes d'accompagnement adaptées aux personnes.

Parce que chacun-e est différent-e face à la maladie et au traitement, mais aussi dans sa personnalité et ses besoins, les modules s'adaptent grâce à la plateforme digitale collaborative et aux outils qui permettent un suivi à la carte, en présence ou à distance.

Une méthodologie et des outils éprouvés au service de ce parcours.

La Niaque l'Asso:

- Des ateliers collectifs et des mises en situation
- Des entretiens individuels
- Des modules basés sur la confiance en soi
- Des sorties culturelles
- Des temps conviviaux informels
- Propose un bilan de ses compétences, softs skills et connaissances
- Aide à la définition et à la formalisation de projets de retour à l'activité
- Amène à l'action par la réalisation d'enquêtes métiers, d'immersions et/ou de bénévolat
- Aide à l'optimisation des outils de recherche d'emploi et de communication : pitch, entretiens, réseaux sociaux, CV, lettre de motivation
- Organise la découverte de métiers et la rencontre avec des entreprises
- Dispense des modules complémentaires axés sur le bien-être et l'empowerment, la créativité, la culture et le lien social...

Cette panoplie s'enrichit constamment en fonction des besoins et des situations rencontrées.

Les bénéficiaires

La Niaque by SC a accompagné quelques centaines de personnes dont les parcours ont été financés par l'AG2R, Malakoff Humanis et La Ligue contre le cancer 91. Désormais, pour compléter l'engagement de ces partenaires, dans un état d'esprit plus que jamais humaniste, La Niaque l'Asso s'ouvre à toutes et tous, tant pour des parcours longs que pour des aides ponctuelles sur toute thématique liée à la longue maladie et au retour à l'emploi, à l'activité.

Nous accueillons toute personne motivée, prête à s'engager pour être accompagnée, quelle que soit sa situation :

Qu'elle soit encore en traitement ou après les traitements, en rémission ou pas

Qu'elle soit encore en arrêt maladie ou pas

Qu'elle soit encore à l'effectif de son entreprise, ou qu'elle soit en recherche d'emploi, inscrite ou non à Pôle Emploi.

Pourquoi nous soutenir ?

• Parce que grâce à ce programme, 90 % d'hommes et de femmes se sont réinventés professionnellement: reprise de poste dans les meilleures conditions, intégration sur un nouveau poste, dans une nouvelle entreprise, reconversion professionnelle, création d'activité, formation longue qualifiante, bénévolat, etc.

• Parce que nous pensons que le retour à l'emploi, au-delà de la portée symbolique liée à l'estime de

soi, favorise durablement la santé autant physique que mentale.

• Parce qu'une des clés essentielles de cette réussite demande de favoriser une activité professionnelle adaptée afin de préserver l'égalité des chances.

• Parce qu'il est de la responsabilité de tous, tant sur un plan social, humain mais aussi économique, de s'occuper de cette problématique de la vie au travail après ou avec une maladie chronique.

• Parce que ces programmes Niaque sont uniques et répondent à une demande de plus en plus forte.

• Parce que ces dispositifs permettent de conserver les compétences, d'assurer la performance des organisations, de prévenir de la désinsertion professionnelle.

• Parce que c'est important de prendre le relais après les efforts réalisés par le patient et l'équipe des soignants pour une réhabilitation pleine et entière des citoyens concernés.

Pour toutes ces raisons, nous sommes convaincu-e-s que ce dispositif unique en son genre est véritablement d'intérêt général. Nous souhaitons déployer La Niaque l'Asso plus largement sur le territoire national, et toucher davantage de publics concernés.

Aussi nous explorons, pour compléter les partenariats existants, toutes les solutions et organisations qui nous permettront de partager notre expertise et de démultiplier cet accompagnement auprès du plus grand nombre.

Votre contribution est déductible d'impôts

94 % des bénéficiaires estiment que le programme contribue à la prévention de la désinsertion professionnelle

77 % des bénéficiaires estiment avoir une meilleure connaissance du monde professionnel

82 % des bénéficiaires affirment que leur niveau de stress a diminué suite au programme

83 % des bénéficiaires estiment avoir davantage confiance

en eux depuis le programme

62 % des bénéficiaires estiment que LA NIAQUE a eu un effet positif sur leurs ami.e.s et leurs familles

83 % des bénéficiaires déclarent s'être senti.e.s moins seul.e.s à la fin du programme

73 % des bénéficiaires estiment mieux connaître leurs droits

73 % des bénéficiaires déclarent avoir développé entre 2 et 5 compétences techniques : création de CV, outils numériques

plus d'info

04 37 65 31 40

sophie.caruso@laniaquelasso.org



PRODIG'ART, bureau de production au service de musiques savantes bien vivantes, produit ses propres projets musicaux, suivant sa ligne artistique :

- le croisement des esthétiques savantes, actuelles, traditionnelles et populaires
- le souci de l'accès du plus grand nombre à des propositions musicales de qualité, par des actions de médiation

Depuis 2012, Prodig'Art accompagne des plus naissants aux plus prestigieux artistes, ensembles, compagnies et événements de musique savante en Région Sud.

Prodig'Art intervient à différents niveaux :

- la structuration, la stratégie et le développement
- l'administration
- la production
- la diffusion
- la conception et l'animation d'actions de médiation

S'adresser à tous les publics, grâce à des dispositifs de médiation, constitue la colonne vertébrale de l'action de Prodig'Art, pour faire des musiques savantes des musiques vivantes !

Les Voix de la Canebière :

Les voix de la Canebière proposent de chanter le temps d'une journée aux côtés d'un artiste reconnu, emblématique du patrimoine musical marseillais. Chaque journée est une aventure, à la découverte d'un répertoire et de techniques vocales singulières. Ce chœur éphémère est ouvert à tous, sans engagement, sans exigence de niveau, et à tout petit prix ! Chaque année, 3 à 6 journées sont proposées.

Prochains ateliers :

dimanche 12 mars 2023 avec Jean-Christophe - Opérette marseillaise - Atelier d'artiste, loft du XVII^e siècle, Vieux-Port de Marseille (13001)

dimanche 14 mai 2023 avec Yani Ait Aoudia - Chants griots mandingues - Atelier sous le platane (L'Estaque/Saint-André) (13016)

dimanche 11 juin 2023 avec Sandra Richard - Chants maloya - La Mesón (13001)

Les ateliers commencent à 10h
Restitution publique à 17h30

Nouveauté :

La Maison du Chant et Prodig'Art s'associent pour proposer un atelier hebdomadaire de pratique vocale à destination des 7/10 ans.

Au programme, un travail autour d'un répertoire des musiques du monde, de la technique vocale, de la percussion corporelle ; tout pour que les enfants puissent découvrir en douceur leur voix, leur corps et plein de musiques !

Une fois par trimestre enfants et adultes partageront un moment musical à l'occasion de la restitution d'une journée des Voix de la Canebière.

Limité à 24 enfants

Tarif annuel 250 €

Lieu : La Maison du chant, 49 rue Chape (13004)

Maxime Vagner, fondateur et directeur

Homme orchestre, Maxime Vagner est tout d'abord artiste, guitariste avant de devenir chanteur à l'opéra. Insatiable, il s'intéresse à l'envers comme à l'endroit du décor ; il enseigne, se forme à la médiation culturelle, travaille à la diffusion et au développement d'ensembles régionaux de renom. En 2012 il crée son bureau de production, Prodig'art, dédié à la popularisation des musiques savantes.

Fort de son expérience du terrain, Maxime Vagner part du double constat que d'une part les ensembles régionaux de musiques savantes, de grande qualité, tournent trop peu en région ; d'autre part que le public des musiques savantes reste très restreint. Ainsi Prodig'Art s'est donné comme finalité de départ de faciliter les interactions entre les programmeurs et les compagnies dans le domaine des musiques savantes, tout en plaçant les publics au centre des préoccupations.

C'est ainsi qu'il crée de 2014 à 2017 « Détours en Région », un réseau régional d'acteurs impliqués dans la diffusion des musiques savantes. Depuis, Prodig'Art a développé tout un panel d'activités d'accompagnement, de production et de diffusion de musiques savantes, avec toujours la médiation envers les publics comme colonne vertébrale.

En 2020, il crée le Label Maison Bleue avec Vincent Beer-Demander.

Label Maison bleue

Éditer, produire, valoriser, soutenir tout type de projets musicaux tel est le projet de ce nouveau label musical ouvert à toutes les esthétiques et créé en juin 2019 par Maxime VAGNER et Vincent BEER-DEMANDER.

L'envie est de permettre à tout à chacun, professionnels ou amateurs, d'avoir la possibilité de laisser une belle empreinte de leurs créations. L'exigence de qualité que ce soit dans la forme artistique ou dans la production même habitera sans compromis les projets du Label Maison Bleue.

www.labelmaisonbleue.com.

plus d'info

07 68 59 03 52

voixdelacanebiere@prodigart.org
prodigart.org/lesvoixdelacanebiere

BODY MULTI COMBAT



© Michel Cetri

La violence peut se conjuguer de multiples façons. Comment canaliser différemment cette expression de l'émotionnelle autrement que par la violence ?

Moncef Salah, président de l'association « Body Multi Combat » est un homme de carrure imposante capable de mettre KO son adversaire. Pourtant son plus grand combat c'est de pouvoir enseigner la maîtrise de soi et la communication non violente Marshall Rosenberg.

Natif de Marseille, il pratique la boxe depuis ses 18 ans. Il commence par la boxe anglaise avec le plus grand champion du monde Gratiem Tonna en 1981 avant de découvrir et de se passionner pour la boxe thaïlandaise en 1993. Séduit par de nouvelle technique de combat, il se diversifie avec la pratique de la boxe birmane et obtient plusieurs diplômes d'État en Muay-Thai (boxe thaïlandaise), king-boxing et body-fighting. Il a effectué de longs séjours en Thaïlande pour se former et s'améliorer.

Il a été le partenaire d'entraînement de grand champion comme Rick Roufus ou Ernesto Hoost. Il a même été garde du corps de Pelé, le footballeur brésilien, une rencontre qu'il évoque avec beaucoup d'émotion.

Pour lui « la boxe ce n'est pas seulement un sport de combat, c'est un spectacle. Les jeux de jambes, les esquives. C'est tout un art ».

C'est aussi un moyen de canaliser la violence qui est en soi. Car la violence peut être liée à une part émotionnelle forte, dans

la mesure où on n'est plus capable d'exprimer ce qu'on ressent, la colère, la frustration, la haine, on l'exprime par des gestes ou par des violences verbales.

L'association Body Multi Combat a été créée en 1994, le but est avant tout d'enseigner la maîtrise de soi par des cours d'initiation à différente pratique de combat (Muay-Thai, Boxe anglaise, Pancrace, Win Chun, Kick-Boxing, Body-Fighting, self-défense...), dès 6 ans.

Moncef Salah met l'accent sur l'apprentissage par le jeu plutôt que par l'agressivité.

Il souhaite continuer sa passion et le transmettre à la jeune génération.

Les valeurs qu'il souhaite inculquer à ses champions en herbe sont le respect, l'humilité, le courage et la détermination.

Les cours pour enfants (de 6 à 15 ans) et pour adultes

tous les mercredis de 15h à 17h au CMA Hopkinson 52, rue Beau – 13004 Marseille (tramway Blancarde)
Possibilité d'avoir d'autres créneaux...

Les premières séances seront ouvertes aux publics intéressés, mais aussi aux curieux, ou ceux qui veulent tous simplement se frotter à la discipline.

Quelques citations motivantes

Muhammad Ali

« Le combat est remporté ou perdu bien avant d'entrer sur le ring » souligne l'importance de la préparation mentale et de la confiance en soi.

Lorcy Julien

« Tous le succès d'un combat de boxe, réside dans sa préparation et dans la stratégie. »

Sugar Ray Robinson

« Pour devenir un champion, vous devez croire en vous-même quand personne d'autre ne le fait. »

Nelson Mandela

« J'ai appris que le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de la vaincre. »

Georges St-Pierre

« Le plus grand ennemi que vous pouvez affronter est vous-même » souligne l'importance de la gestion de l'ego et de la confiance en soi pour atteindre ses objectifs.

Conor McGregor

« La précision bat la puissance, et le timing bat la vitesse » souligne l'importance de la technique et de la stratégie pour réussir dans les sports de combat.

Bruce Lee

« Je ne crains pas l'homme qui a pratiqué 10 000 coups une fois, mais je crains l'homme qui a pratiqué un coup 10 000 fois » souligne l'importance de la pratique constante et de la maîtrise d'une technique.

Nous cherchons des maîtres d'art martiaux diplômés d'État, pour permettre à nos élèves de pouvoir pratiquer d'autres disciplines. Si vous êtes intéressé et souhaitez nous rejoindre ! Vous serez le bienvenue.



Olympique une ode à la joie Le premier spectacle de Musical Marseille. Au Dôme de Marseille les 8 et 9 Juin 2024.

Musical Marseille est une association qui crée des spectacles collectifs pluridisciplinaires autour d'un compositeur de musique classique, mêlant musiques actuelles, cirque, danse, expression théâtrale et musique classique.

Son premier spectacle: Olympique, une ode à la joie, est une création autour de la thématique des Jeux Olympiques et de la musique de Beethoven, revisitée dans tous les styles musicaux.

**1 500 jeunes,
6 000 spectateurs
au Dôme de Marseille**

Sur scène, 700 jeunes issus de 12 structures d'enseignement artistique du territoire proposent une séquence musicale lors du spectacle. En coulisses, 400 jeunes de 9 établissements d'enseignement professionnel et structures d'insertion conçoivent les éléments de mise en scène (costumes, coiffures, maquillage, décors, organisation). Autour du spectacle, Musical propose à 300

enfants des écoles, du périscolaire, de centres sociaux et milieux spécifiques des parcours de découverte des arts, du spectacle, des métiers et lieux de culture.

Musical Marseille propose à la jeunesse une aventure artistique unique qui se prépare tout au long de l'année. Chaque groupe musical prépare son intervention durant l'année scolaire. Il bénéficie de rencontres avec des artistes professionnels, de sensibilisation aux arts, et de découverte des esthétiques musicales proposées par les autres groupes.

Le spectacle est écrit par la librettiste Emmanuelle Cossomerad, mis en scène par Valery Rodriguez et arrangé par Clément Joubert.

Il mobilise une équipe professionnelle, emmené par la direction musicale de Sébastien Boin. Musical attend 6 000 spectateurs sur deux soirées.

L'objectif : fédérer des populations qui dialoguent peu autour d'un projet musical.

Musical favorise l'ouverture et la rencontre entre univers qui dialoguent peu, en proposant à la jeunesse des projets artistiques transformants et formateurs qui décloisonnent les esthétiques. Au travers d'une expérience humaine grandiose, Musical inscrit l'art comme un vecteur de lien social et citoyen.

Révéler les talents du territoire autour d'un projet artistique transformant. En montant sur scène et en favorisant la rencontre entre professionnels et amateurs, le territoire révèle son talent et s'approprié une nouvelle culture musicale.

Renouveler le public des salles de spectacle. Avec un projet pluridisciplinaire et une pluralité d'actions d'éducation artistique et culturelle, Musical éveille à la culture de

l'autre. Il inscrit la musique classique dans son époque, parmi les arts actuels, et décroïsonne les esthétiques en réunissant tous les styles musicaux dans un unique projet.

Permettre l'ouverture culturelle. Certains n'écoutent qu'un seul type de musique. Ils sont parfois hermétiques à la culture de l'autre. En proposant aux esthétiques de se rencontrer, Musical unit les peuples autour d'un projet grandiose, riche en émotions musicales. Il enrichit le patrimoine culturel de chacun et lutte contre l'enfermement culturel. Favoriser l'insertion professionnelle. Pour les jeunes artistes amateurs, c'est un premier pas vers un univers musical nouveau.

Pour les établissements d'enseignement professionnel, Musical valorise le savoir-faire des formations professionnelles, il contribue au rayonnement des filières et à l'épanouissement personnel et professionnel de la jeunesse.

Musical Talents: Un concours pour trouver les rôles clés du spectacle. Révèle ton talent!

Pour identifier les stars du spectacle, Musical lance **un concours parmi les amateurs de Marseille et son agglomération.**

L'objectif?

Trouver les rôles clés du spectacle Olympique.
Tu veux monter sur la scène du Dôme?
Tu veux révéler ton talent et participer à une aventure incroyable?
Candidate en envoyant une vidéo de ta performance avant le 15 septembre sur www.musical-marseille.com

Les profils?

Musical recherche des chanteurs, danseurs, instrumentistes comédiens.



Candidatez et parlez-en autour de vous.
Ouvert jusqu'au 15 septembre 2023

Le style musical?

Quel que soit ton style ou ton talent, candidate!

Pop, rock ou chanson
Electro, Rap, Slam, BeatBoxing
Classique, opéra, Jazz, musique du monde
Danse hiphop ou contemporaine
Modern Jazz...

N'hésite pas à postuler!

Comment faire?

Envoie une vidéo de ta performance dès aujourd'hui.
Un jury examine ta vidéo et t'indique si tu es choisi pour participer au concours.
Si tu es choisi tu t'inscris directement pour passer les 7 et 8 octobre au Concours.

Où envoyer la vidéo?

En te rendant sur le site www.musical-marseille.com

En envoyant ta vidéo en Message Privé sur le compte Instagram

ou Facebook @musicalmarseille

En envoyant ta vidéo via le Whatsapp officiel de Musical Marseille au 06 95 83 30 26

Toutes les infos sur le site

www.musical-marseille.com

Bientôt la billetterie ouverte!

Venez assister à ce grand spectacle et parlez-en autour de vous!

La billetterie ouvre en juin 2023.

Les places seront disponibles sur le site www.musical-marseille.com

Rejoignez-nous!

Vous voulez contribuer au projet dans les établissements, nous accompagner dans les actions pour organiser ce grand spectacle? Devenez bénévole ponctuel ou entrez dans une commission de travail!

Contactez-nous!

plus d'info
contact@musical-marseille.com
musical-marseille.com



Les permanences mises en œuvre proposent aux Migrants, aux Demandeurs d'Asile et aux Bénéficiaires de la Protection Internationale un temps d'accueil individuel sans rendez-vous afin d'être aidé dans la réalisation de leurs démarches administratives pour faciliter leur intégration sociale.

Chaque jour, des personnes des quatre coins de la planète, prennent la décision la plus difficile de leur vie : partir de chez elles dans l'espoir de trouver un lieu plus sûr et un monde meilleur.

Nous avons tous fait l'expérience de quitter, à un moment de notre vie, l'endroit où nous avons grandi, sans nécessairement aller plus loin que le quartier ou la ville voisine. Certaines personnes, malheureusement, doivent quitter leur pays - pour une courte période ou pour toujours.

Il existe de nombreuses raisons qui poussent des hommes et des femmes, à reconstruire leur vie dans un autre pays.

Certaines personnes partent chercher un emploi ou faire des études d'autre s'en vont de leur pays pour fuir des persécutions ou des violations des droits de l'Homme. Des millions tentent d'échapper à des conflits armés. D'autres ne se sentent plus en sécurité et ont pu être la cible de violences uniquement à cause de ce qu'elles sont, de ce qu'elles font ou de ce en quoi elles croient, par exemple en raison de leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur religion ou leurs opinions politiques.

L'espoir d'un avenir meilleur, les pousse à affronter le danger et la peur. Le risque d'être victime de la traite ou d'autres formes d'exploitation. Certaines sont placées en détention par les autorités dès leur arrivée dans un nouveau pays.

Lorsqu'enfin elles s'installent et commencent une nouvelle vie, de nombreuses personnes sont confrontées quotidiennement aux discriminations, au racisme, à la xénophobie.

Certaines finissent par se sentir seules et isolées parce qu'elles ont perdu les réseaux de soutien : leurs proches, leurs amis, leurs collègues, leur communauté.

Devenant des Sans-Abris, dormant dans des logements indignes, ou dans des foyers d'urgences saturées, pour les plus chanceux (durée limitée 15 jours), ou dans la rue, sans aucune protection pour leur vie.

Ne pouvant rester insensible au sort des migrants, l'Association "Tous Réfugiés" animée par des valeurs humanitaires et de solidarité, est créé le 1^{er} janvier 2023, pour révolutionner le monde associatif.

But de l'association Tous Réfugiés

- 1- Assister administrativement les Demandeurs d'asile et les Bénéficiaires de la Protection Internationale.
- 2 - De les Représenter dans le cadre de leur procédure.
- 3- De les aider à s'intégrer dans la société française par le biais de cours de langue et de citoyenneté, par une orientation vers des formations adéquates, par la mise en place des projets spécifiques leur permettant de mieux appréhender la culture et les valeurs du pays.
- 4- Sensibiliser l'opinion publique à l'accueil des migrants.

Tous Réfugiés est animée par des valeurs humanitaires et de solidarité.
Notre force de caractère vient en complémentarité au travail d'autres associations marseillaises : l'AUP, CDP13, Coup de Pouce aux Migrants.

Nos Actions

- Contribuer au maintien du lien social
- Favoriser l'accès aux droits sociaux et sanitaires
- Agir contre l'isolement
- Lutter contre la fracture numérique
- Constitution des dossiers préfectorales
- Orientation vers les Hommes et les Femmes de Droit
- Orientation vers les associations d'insertions
- Formation à un métier du choix de l'adhérent
- Suivi et accompagnement jusqu'à l'obtention d'un emploi

Publics ciblés par nos actions :

Tous les Migrants sans distinctions, tous les Demandeurs d'Asile et les Bénéficiaires de la Protection Internationale



L'état des lieux de la pauvreté à Marseille est de 26 %, il passe à 39 % dans les 1^{er}, 2^e, 14^e et 15^e arrondissements et atteint même un record de 51.3 % dans le 3^e arr. de la ville. 5 arr. de Marseille figurent ainsi dans le classement des 15 communes ou arr. les plus pauvres de France. 1 200 Places d'hébergements d'urgence ; 12 000 sans-abris ; 40 000 logements insalubres - 100 000 Marseillais mal-logés.

On se gèle dehors est une association humanitaire à but non lucratif créée en 2015 par son président: Daniel JACQUIN. Son histoire commence par un double constat : même sous le soleil de Marseille, il est très dur d'être à la rue mais des anonymes prennent le temps ponctuellement ou plus régulièrement de donner un coup de pouce aux personnes oubliées. L'action a alors commencé par des dons d'habits chauds et petit à petit l'association s'est organisée et aujourd'hui, elle apporte une aide matérielle et alimentaire d'urgence aux personnes sans-abris et défavorisée mais aussi du plaisir et des sourires. L'association se veut réellement apolitique et ouvert à tous, sans distinction de sexe, d'âge, de religion ou d'origine tant pour ses bénévoles que pour ses bénéficiaires.

Notre équipe ne cesse de s'accroître. Elle est composée d'un Président, d'une Trésorière, M. BONELLO Florent, et d'un secrétaire, M. LORINQUER Guénolé.

Une cinquantaine de bénévoles se relaient et participent chaque semaine à notre mouvement.

Nous disposons d'un local de stockage au 29, rue du 141e Ria - 13003 Marseille et d'un second aux Chutes-Lavie mais aussi d'une **boutique solidaire Il fait chaud dedans** situé au 8, rue Antoine Pons -13004 Marseille.

Nous sommes convaincus que la lutte contre la pauvreté n'est pas qu'une question de charité mais également de justice et d'égalité. Nous sommes solidaires et c'est notre devise. Par cette démarche, nous donnons une nouvelle crédibilité à l'idéal de fraternité. Et le tout avec beaucoup de bonne humeur !

Les valeurs de l'association

fraternité et solidarité

"Dans la fraternité, il y a l'amitié entre les cultures, et la solidarité entre ceux qui ont beaucoup et ceux qui n'ont pas assez."

Abdenour BIDAR, philosophe français

Dignité

"Ce n'est qu'au prix d'une ardente patience que nous pourrions conquérir la cité splendide qui donnera la lumière, la justice et la dignité à tous les hommes"

Arthur RIMBAUD, poète

Justice

"La justice sociale se fonde sur l'espoir, sur l'exaltation d'un pays, non sur les pantoufles."

Charles de Gaulle

Ces valeurs universelles sont celles que l'association veut faire vivre au quotidien au travers de ses différentes actions. Dans cet engagement, elle est soutenue par tout un

ensemble de personnes engagées ou de passage qui veulent avoir un impact concret dans la vie de leur semblable. C'est pourquoi on les appelle tout simplement des gentils.

Nos actions

Nos actions s'effectuent en 2 étapes :

- 1 - Nous récupérons des produits des vêtements, des produits alimentaires et de première nécessité auprès de donateurs qui sont des particuliers et des commerçants.
- 2 - Nous les redistribuons aux sans-abris et aux personnes défavorisées.

Aussi, devant la quantité de vêtements reçue par votre générosité, nous avons aujourd'hui une boutique solidaire où nous revendons à faible prix des vêtements. C'est également le cas sur les marchés et surtout les vide-greniers. L'ensemble de ces recettes participent à faire vivre l'association dont les dépenses principales sont liées à la location des locaux.

Vous avez besoin d'une aide ?

Si vous êtes en difficulté, ne restez pas seul et contactez-nous.

Vous trouverez toujours une oreille attentive et on trouvera ensemble des solutions pour vous aider.

Nous pourrions vous apporter une aide d'urgence : vêtement, alimentation, produits de première nécessité.

Malheureusement, l'association ne peut pas fournir d'hébergement.

L'association en chiffre

📞 111 adhérents ; 20 bénévoles actifs

📞 1 maraude réformes Canebière samedi 8h30 - 11h30

📞 1 boutique solidaire il fait chaud dedans depuis 2 ans et demi

📞 Aides vestimentaire ;

📞 Aide alimentaire minimum ;

📞 Vide grenier le dimanche

📞 Vestiaire solidaire tous les vendredis 10h-16h - milieux de mois et fin de mois à la base 3, rue Pierre roche - 13004 Marseille

📞 Mercredi Cinq Avenues - 2, avenue Maréchal Foch - 13005 Marseille 9h-17h collecte alimentaire dans supérette carrefour monoprix et biocoop

plus d'info

07 85 57 33 76

onsegeledehors13@gmail.com



Basée à Marseille, notre association est spécialisée dans la prévention et dans le redressement d'immeubles dégradés en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants.

En France, 900 000 à 1 300 000 personnes vivent dans des conditions indignes et dangereuses.

À Marseille, elles sont 100 000. La métropole Aix-Marseille comptabilise près de 14 000 copropriétés fragiles

Qui sommes-nous

La situation de certaines copropriétés dégradées, qui abritent des propriétaires peu fortunés qui ont vu leur patrimoine se dévaloriser et n'ont pas les moyens de résider ailleurs, des locataires qui n'ont pas accès au logement social et qui, pour certains, sont victimes de marchands de sommeil n'hésitant pas à louer des logements indécents, ne pouvait laisser indifférent les fondateurs de l'association Habitat Solidaire et Durable.

Ces derniers ont donc décidé au travers d'une association d'intérêt général autrement dit non lucrative, d'apporter aux copropriétés les solutions appropriées, sans distinction face aux difficultés liées à leur vulnérabilité.

Basé à Marseille, nous sommes spécialisés dans la prévention et dans le redressement d'immeubles dégradés en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Nous prenons en gestion des immeubles qui sont confrontés à des problématiques :

- d'impayés,
- d'absence de comptabilité,
- de comptes non approuvés,
- de surconsommation d'eau liée à des fuites,
- d'insuffisance d'entretien accélérant la vétusté des toitures, murs, portes et plomberies
- ou de malfaçons avec de graves infiltrations, fissurations, etc.

Car vivre dans un habitat décent qui ne présente pas de risques pour la sécurité physique et la santé de ses occupants, en somme, un habitat respectueux de la dignité humaine est un droit fondamental et il est possible d'agir pour que tout le monde bénéficie de ce droit.

Pour y parvenir, l'association Habitat Solidaire et Durable s'est donnée pour

mission de mettre en œuvre des actions globales et de proximité pour la prévention et le redressement de copropriétés en difficultés ou de celles qui risquent de basculer et accessoirement, la gestion locative adaptée.

Notre accompagnement pluridisciplinaire vise à sortir ces copropriétés fragiles de leurs difficultés et permettre à des ménages en situation de précarité ou dont les ressources sont modestes, voire très modestes de se loger dignement.

Notre mission

- Analyser la situation de copropriétés fragiles
- Mettre systématiquement en place un conseil syndical avec les organes de gouvernance de la copropriété
- Élaborer un plan d'action en concertation avec le conseil syndical
- Identifier les travaux prioritaires et leurs modes de financements pour mettre en œuvre des décisions nécessaires en conseil syndical et en assemblée générale
- Étudier la possibilité d'éligibilité aux dispositifs publics
- Engager des actions de réduction et de maîtrise des charges courantes
- Mettre en place avec le conseil syndical un suivi de traitement des impayés
- Rendre accessible le calendrier des visites à tous les propriétaires et résidents
- Participer à la réalisation de l'audit de situation de la copropriété en collaboration avec la collectivité et l'opérateur mandaté
- Établir un contrat adapté en concertation avec les intervenants (collectivités, opérateurs...)
- Faire valider les étapes du plan de redressement aux institutions
- Contribuer à la mise en œuvre optimale du dispositif public

Nos engagements

Fonctionnement

- Mettre en œuvre une réorganisation juridique
- Mobiliser les acteurs
- Faciliter les prises de décision

Gestion

- Améliorer les modes de gestion (gestion rationnelle et prévisionnelle)
- Traiter les impayés et maîtrise des charges
- Élaborer des outils de suivi de gestion pérenne

Occupation

- Aider à la solvabilisation et au désendettement
- Améliorer des relations entre habitants et propriétaires
- Informer sur les droits et devoirs des occupants

Approche Globale

- Aider les copropriétés à élaborer un programme de travaux cohérent, pérenne et hiérarchisé intégrant la maîtrise des charges
- Adapter le programme de travaux aux capacités financières des propriétaires
- Une approche globale intégrant la rénovation énergétique afin de sortir les copropriétés vulnérables de l'impasse.

Subventions

- Mobiliser les ressources et dispositifs d'aide appropriés
- Appui aux projets patrimoniaux des propriétaires occupants ou bailleurs : subventions pour la réalisation des travaux

Propriétaires

- Dégager une capacité financière d'investissement pour les propriétaires et sécuriser l'offre locative pour les propriétaires bailleurs.

Nos valeurs

- L'écoute et l'accompagnement de l'ensemble de nos publics
- L'équité et la transparence de nos actions
- La qualité de service et le respect de nos engagements
- La solidarité et les actions sociales

L'association Habitat Solidaire et Durable c'est aussi :

- L'humain au cœur de nos préoccupations
- Un acteur de l'économie sociale et solidaire
- Des services et des aides reconnus d'utilité sociale
- Un travail en synergie avec les élus des collectivités territoriales
- En résumé, l'association Habitat Solidaire et Durable place l'humain au cœur de son moteur parce qu'elle œuvre pour l'intérêt général, en tant qu'acteur engagé.
- Notre accompagnement renforce la confiance des ménages, car nous les orientons vers des solutions pérennes.
- Notre accompagnement fait profiter aux ménages d'un habitat sécurisé, plus confortable, moins énergivore, durable, et agréable au quotidien.
- Notre accompagnement permet une baisse de la consommation de manière durable et ça, c'est bon pour la planète.
- Notre accompagnement permet de préserver le patrimoine historique et d'améliorer la valeur d'un bien immobilier.
- L'accompagnement des propriétaires et copropriétaires de bonne volonté, la mise en œuvre des procédures et la coordination de l'ensemble des parties prenantes restent nos principaux enjeux de cette action publique.
- La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique sont des axes forts de notre engagement pour un habitat digne et durable, puisqu'on s'attache à protéger les personnes et à offrir à chacun un habitat respectueux de la dignité humaine.

Vivre dans un habitat décent qui ne présente pas de risques pour la sécurité physique et la santé de ses occupants, en somme, un habitat respectueux de la dignité humaine est un droit fondamental.

Aux situations particulières, nous garantissons un accompagnement supérieur adapté

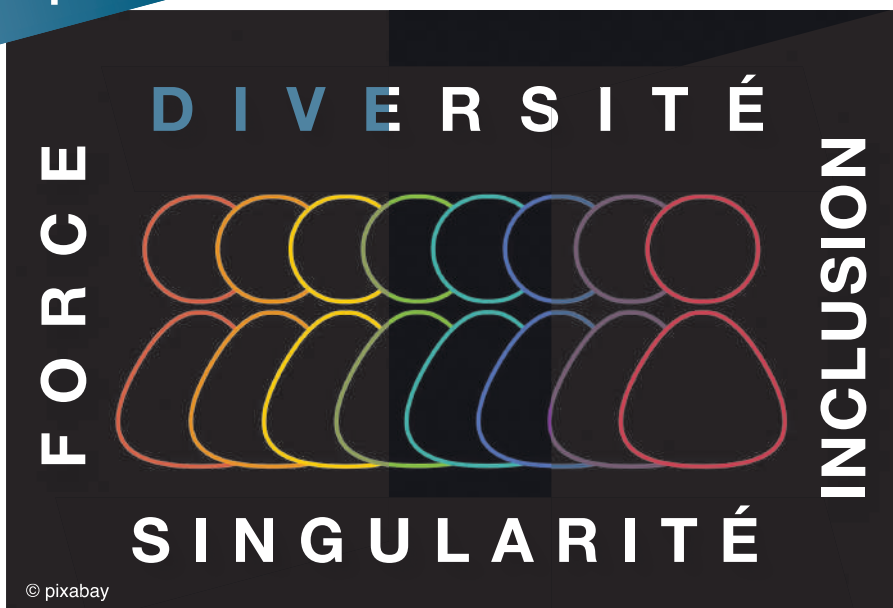
Dans le processus d'accompagnement des copropriétés difficiles, le rôle de notre association est déterminant. Puisque nous sommes particulièrement investi et disposons des compétences requises pour mettre en œuvre en concertation avec les autres acteurs un plan de redressement adapté et pérenne, et cela, au regard des obligations légales qui régissent le droit de la copropriété.

Nous mettons en œuvre des moyens techniques et humains spécifiques quand il s'agit de gérer des copropriétés en fragilité.



Habitat Solidaire et Durable Recherche des Bénévoles

Vous êtes volontaire, dynamique ?
Vous avez envie de donner de votre temps pour une cause solidaire ?
Venez nous rejoindre !
Devenez bénévole !



Autrement compétent

... Faire de la diversité et de la singularité, une force...

Qui sommes-nous ?

IPSIS PRO est une association régie par la Loi du 01/07/1901.

Elle a pour but de mettre en place des actions de conseil, d'orientation, d'accompagnement à l'emploi, à la formation et à la professionnalisation en favorisant l'insertion sociale et professionnelle.

Notre objectif est de faire de la diversité et de la singularité **en milieu professionnel** (handicap, intergénérationnel, parcours atypiques, égalité professionnelle femmes-hommes...), non pas une contrainte supplémentaire à gérer, mais bien une réelle opportunité en apportant à chacun une réponse adaptée et sur mesure comme **gage d'efficacité et de réussite**.

Cette association a été créée à l'initiative conjointe d'une équipe d'experts dans le conseil, la formation, l'emploi, la santé et le médico-social.

Orientation ciblée vers les acteurs du territoire.

Suivi dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Principes fondateurs

Notre raison d'être « Cultiver la différence pour lutter contre l'indifférence »

Une approche par les potentialités comme levier de réussites

Un accompagnement spécifique sans rupture de parcours

Notre engagement sur un code éthique : bienveillance et discrétion assurées

Plus de 30 ans d'expertise dans le secteur du conseil de la formation, de l'emploi et de l'ingénierie
Consultants
Formateurs et Responsable formations
Équipe médico-sociale (Psychologue, Assistante Sociale, Ergonome)

Les prestations

Conseil & Orientation

Accompagner un public jeune et adulte à révéler leur potentiel

Bilan de Compétences
Bilan de Compétences Adapté
Bilan d'Orientation Jeunes

Accompagnement à l'emploi et à la formation

Conseiller et vous guider dans les projets de formation et de positionnement professionnel

Le PAREA Parcours d'Accompagnement Renforcé à L'Emploi et l'Autonomie
Start Formation

Professionnalisation

- Sensibiliser les équipes à diverses thématiques
- Sensibiliser les professionnels des Organismes de Formation/CFA, et les Conseillers du secteur public à la fonction de Référent Handicap
- Accompagner vers le milieu ordinaire de formation les professionnels du secteur

médico-social

- Accompagner les professionnels de l'orientation et de l'emploi à repérer les troubles psychiques des demandeurs d'emploi
- Accompagner les professionnels de l'orientation et de l'emploi à repérer les comportements liés à l'addiction et agir auprès des Demandeurs d'Emploi dépendants

Ingénierie de projets

Proposer des formations sur mesure

Notre équipe a la capacité d'anticiper les besoins et les attentes des usagers et des partenaires sur un territoire en proposant des projets et des méthodes d'accompagnements innovantes.

Nos réseaux

Travail en Synergie et regards croisés

IPSIS PRO développe des liens forts afin de créer, avec d'autres organisations institutionnelles, économiques et du champ du sanitaire et du médico-social, mais aussi toutes associations participant à la construction d'une société inclusive.

Réseau Institutionnel

POLE EMPLOI
CAP EMPLOI
MISSION LOCALE
MDPH
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réseau Formation/Métiers

UROF (Union Régionale des Organismes de Formation)
La Cité des métiers
Les Maisons de l'Emploi

Réseau Médico-Social

Inter parcours 13
SAVS
SAMSAH
APF
IRSAM

Réseau Économique

Nous avons tissé des liens étroits avec les entreprises locales et régionales de tous secteurs d'activités
Les Entreprises d'Insertion
Les Entreprises adaptées
Les établissements et services d'Aide par le Travail

LES MORTS ANONYMES



Notre activité apolitique et non confessionnelle consiste à rendre hommage, veiller à la dignité des funérailles, en accompagnant jusqu'à la tombe les personnes décédées à Marseille dans l'anonymat. Parmi ces « morts isolés », des personnes ayant connu la grande précarité décédées à la rue, dans un squat ou un centre d'hébergement, mais aussi des personnes décédées seules chez elles, à l'hôpital ou en Ehpad.

Créée en 2009, l'association Marseillais Solidaires des Morts Anonymes a pour mission de :

Sensibiliser l'opinion publique que des hommes, des femmes et des enfants qui vivent sans chez soi meurent dans l'anonymat, certains étant même enterrés sous X, faute d'identification. L'âge moyen des personnes décédant à la rue ou sans chez soi est de 48 ans, soit 30 ans de vie en moins que la moyenne nationale !

Informier lorsqu'une personne seule, décède dans l'anonymat.

Célébrer des funérailles dignes des personnes mortes dans l'anonymat, sans distinction sociale, raciale, politique ni religieuse, en les accompagnant par un temps de recueillement, d'hommage en « terres communes » au cimetière Saint Pierre de Marseille.

Embellir les tombes des personnes accompagnées en « terres communes ».

Chaque année l'association organise un temps de mémoire pour ces personnes décédées par un hommage en présence des proches, des autorités, des associations et des citoyens sensibles à cette situation.

L'association Marseillais Solidaires des Morts Anonymes est membre du Collectif Les Morts de la Rue, qui agit au niveau national et qui

regroupe un réseau d'associations présent dans plusieurs villes de France pour accompagner les personnes décédées sans chez soi et/ou les « morts isolés ». Une chaîne de solidarité est née sur la ville, faisons qu'elle se renforce.

Depuis 2009, Marseillais Solidaires des Morts Anonymes participe à l'inhumation, dans la dignité et l'humanité, de ceux qui meurent de l'exclusion et dans la plus grande solitude. Il s'agit de personnes sans chez soi décédées dans la rue, dans un squat, une caravane, un centre d'hébergement. Il s'agit aussi de personnes isolées souvent âgées décédées chez elles, à l'hôpital ou en Ehpad.

L'action de l'association Marseillais Solidaires des Morts Anonymes (MSMA) revêt deux aspects :

- Un réseau d'accompagnement : informé par la Chambre mortuaire – institut médico-légal des Hôpitaux Universitaires de Marseille et par les services funéraires de la ville, dès qu'ils connaissent la programmation des funérailles d'un défunt isolé, l'association MSMA composée d'une petite équipe de bénévoles d'horizons les plus divers, se mobilise selon les disponibilités de chacun pour être présent à l'inhumation. Sur place, les bénévoles se rendent à la chambre mortuaire une demi-heure avant le départ vers le cimetière, se recueillent, assistent à la fermeture du cercueil,

suivent le fourgon mortuaire jusqu'au cimetière Sainte Pierre, prennent part à l'inhumation en lisant un poème, un texte qu'ils ont écrit ou choisi, déposent une fleur. Les inhumations sont laïques, lorsque la confession d'une personne est connue, l'association fait appel à des personnes qualifiées.

L'objectif est qu'à Marseille nulle ne soit inhumé seul, sans une présence citoyenne, fraternelle, dans la dignité et le respect de la mémoire du défunt.

- Une cérémonie annuelle

Chaque année, une cérémonie est organisée. Les deux dernières ont eu lieu au cimetière Saint Pierre au mois d'octobre. À cette occasion un hommage est rendu à tous les défunts accompagnés, ou dont l'association MSMA a appris le décès depuis l'hommage précédent. À l'annonce du nom de chaque personne disparue, une bougie est allumée et une rose préalablement distribuée dans le public, est déposée dans un vase. La cérémonie est ponctuée de témoignages, de chants, de poèmes et la dernière cérémonie (octobre 2022) rythmée par un sonneur de gong. La cérémonie se termine en allant déposer les fleurs sur chacune des tombes.

Rejoindre et soutenir Marseillais Solidaires des Morts Anonymes

Vous pouvez aider l'association MSMA de plusieurs façons : en y adhérant, en faisant un don, en devenant bénévole, en participant à l'hommage annuel, en nous rencontrant, en nous informant du décès d'une personne sans chez soi ou décédée seule dans l'anonymat. Les annonces d'accompagnement d'une personne décédée, d'embellissement des tombes, de préparation de l'hommage annuel... et les informations relayées par Marseillais Solidaires des Morts Anonymes peuvent vous être envoyés par e-mail, sur demande de votre part.

Devenir bénévole

Marseillais Solidaires des Morts Anonymes est ouvert à toute personne souhaitant contribuer aux actions menées par l'association :

- en étant présent lors des inhumations (deux bénévoles au minimum)
- en aidant à l'embellissement des tombes
- en contribuant à recueillir les informations nécessaires pour préparer au mieux les inhumations

Chaque nouveau bénévole est accompagné dans son parcours (information, suivi, formation...).

plus d'info

06 60 06 07 93

marsolmortsanonymes@hotmail.fr

Organisation occasionnelle de spectacles : quels contrats pour quels artistes ?

Une association qui organise jusqu'à six spectacles par an est considérée comme un organisateur occasionnel ou « entrepreneur de spectacles vivants à titre accessoire ». Les artistes peuvent être soit amateurs, soit professionnels, constitués ou non en association. Point sur les contrats selon les situations.

Est artiste amateur toute personne qui pratique seule ou en groupe une activité artistique à titre non professionnel et qui n'en tire aucune rémunération (loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, article 32).

Bénévole ou artiste amateur

Un artiste amateur se produit bénévolement et son activité artistique ne constitue pas son activité principale. Ainsi, un intermittent du spectacle ne peut être considéré comme amateur. Le remboursement des frais engagés par l'artiste amateur est toutefois possible.

L'association peut rembourser tout ou partie des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration – sur justificatifs, à l'euro

près et sur présentation de factures. Ces justificatifs doivent ensuite être conservés par l'association pour sa comptabilité et en cas de contrôle.

Le montant du remboursement convenu peut être inférieur au montant des dépenses réelles et, si les artistes renoncent au remboursement de leurs dépenses et que celles-ci sont justifiées, cet « abandon de créances » est considéré comme un don par les services fiscaux. Si, dans ce cas, il n'y a aucun contrat de travail à conclure, pour le bon déroulement du spectacle, l'association a tout intérêt à passer une convention avec le ou les artistes. Convention qui mentionne de manière précise les moyens techniques souhaités par les artistes, les horaires et le répertoire des œuvres représentées.

Groupement d'amateurs

Si les artistes bénévoles ont constitué une association (chorales, troupes de théâtre...) et qu'ils ne sont pas rémunérés, l'association n'a pas non plus à conclure de contrat de travail avec eux (une convention est toutefois conseillée ici aussi).

Une association d'amateurs peut cependant établir une facture pour vendre ses spectacles. Mais uniquement à condition que la somme facturée corresponde aux frais qu'elle engage (fournitures, déplacements, etc.) et aux salaires des éventuels professionnels (chef de chœur par exemple) qui interviennent en

plus des bénévoles le cas échéant. Ces sommes ne peuvent pas être forfaitaires mais doivent être justifiées à l'euro près par des factures.

Attention, à l'instar des associations organisant plus de six spectacles par an, les groupements amateurs faisant appel à des artistes du spectacle rémunérés pour plus de six représentations par an doivent demander un récépissé d'entrepreneur de spectacle.

Artiste professionnel

Le versement d'une rémunération fait perdre le statut amateur à l'artiste qui devient alors professionnel. L'organisateur du spectacle devient son employeur (code du travail, article L.7121-3), ce qui implique : signature d'un contrat de travail (et non une facture), paiement de cotisations sociales, déclaration du salarié, etc.

Si l'association, organisateur occasionnel, emploie directement les artistes et/ou les techniciens sous CDD, alors les démarches d'employeur s'effectuent obligatoirement via le guso (www.guso.fr), et ce, en deux temps : déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ; déclaration unique et simplifiée (DUS) qui fait simultanément office de contrat de travail et de toutes les autres déclarations obligatoires. Le Guso est en effet obligatoire pour embaucher un artiste pour tout organisateur de spectacle dont ce n'est pas l'activité principale.

L'association règle le montant net du salaire

ARTISTE MEMBRE DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

Un ou des membres de l'association, dirigeants ou pas, peuvent faire partie des artistes engagés, y compris avec rémunération. La seule limite est celle de la tolérance fiscale qui plafonne la rémunération éventuelle des dirigeants aux trois quarts du Smic brut. En effet, le caractère désintéressé de la gestion de l'organisme n'est pas remis en cause, si la rémunération brute totale versée à chaque dirigeant, de droit ou de fait, n'excède pas cette limite.



© Cambon

directement au salarié et le montant global des cotisations sociales via le Guso qui se charge de lui envoyer une attestation valant bulletin de paie. Attention à respecter les grilles de salaires minimales du spectacle vivant (code du travail, article L.7121-7-1) et à appliquer la bonne convention collective: les associations subventionnées doivent appliquer la Convention collective des entreprises artistiques et culturelles (CCN EAC - IDCC 1285); les autres, peu ou pas subventionnées, la Convention collective du spectacle vivant privé (CCN SVP - IDCC 3090).

Enfin, selon les mêmes règles que pour les artistes bénévoles, l'association peut bien entendu, en sus des rémunérations, convenir avec les artistes de prendre en charge tout ou partie des dépenses qu'ils ont engagées (transport, hébergement, restauration).

Spectacle clé en main

Si l'association achète un spectacle clé en main ou qu'elle met à disposition un lieu pour la tenue d'un spectacle, elle devient diffuseur (attention, à partir de plus de six représentations par an, elle doit également posséder la licence d'entrepreneur de spectacles). Dans ce cas, elle doit signer un

contrat de cession avec une structure de production de spectacles qui détient une licence de spectacle et qui emploie les artistes.

Le contrat doit contenir les mentions obligatoires suivantes: le numéro de Siret et le code APE de la structure de production; son numéro de récépissé de licence d'entrepreneur de spectacles vivants (celui de l'association le cas échéant); son immatriculation aux caisses sociales; les informations détaillées sur le spectacle et ses conditions de représentation (dates, horaires, lieu, nombre de représentations, jauge, conditions techniques...); le montant qui sera facturé.

L'association doit s'assurer que la structure de production fournisse les preuves du salariat, car en l'absence de paiement des salaires et/ou des cotisations, elle sera considérée comme coresponsable et donc redevable de ceux-ci (code du travail, articles L.8222-1 à 7 et D.8254-1 à 6).

Cadre non lucratif

Une représentation en public d'une œuvre de l'esprit effectuée par un artiste amateur

ou par un groupement d'artistes amateurs et organisée dans un cadre non lucratif, y compris dans le cadre de festivals de pratique en amateur, ne relève pas du code du travail. Mais il faut savoir qu'un cadre non lucratif n'interdit pas d'avoir recours à la publicité, à l'utilisation de matériel professionnel et encore moins à la mise en place d'une billetterie payante.

Les recettes serviront simplement à payer les frais engagés pour la représentation, à financer les activités des artistes amateurs (location de matériels par exemple), et à financer les autres activités de l'association.

En savoir plus

- « *Petit guide de survie - Fiches pratiques pour entreprendre des projets musicaux* » : s.421.fr/petit-guide-projets-musicaux
- *Plaquette « Démarches et responsabilités en tant qu'organisateur occasionnel de spectacles vivants » (Coreps)* : s.421.fr/organisateur-occasionnel-spectacle
- *Voir la QR « Récépissé de spectacle » p.27*

COMMENT COMPTER LE NOMBRE DE SPECTACLES ?

Une représentation est définie par son unité et son public: une représentation dans un lieu, à un moment, et pour un spectacle donné. Une série de spectacles donnés dans la même journée ne peut donc pas être assimilée à une seule représentation. Il en est de même lorsque plusieurs groupes se succèdent sur scène: on considère que chaque groupe donne une représentation. En revanche, un spectacle avec une première partie ne compte que pour une seule représentation.

Répondre de manière efficace à un appel à projets

Dans un contexte où les partenaires publics des associations recourent de plus en plus fréquemment à des appels à projets, se doter d'une méthodologie claire et concise pour y répondre peut s'avérer utile. Outre la génération de ressources financières pour la structure, il peut constituer une réelle opportunité de réflexion stratégique et de prise

Il ne faut pas voir l'appel à projets (AAP) comme une contrainte financière. Un AAP trop éloigné de l'activité et de la stratégie peut sérieusement altérer le projet associatif.

Pour y répondre, travailler en collectif, faire des projections stratégiques, mesurer l'impact de son activité sont autant de bénéfices que peut apporter la réponse à un AAP... si l'association respecte un certain nombre d'étapes.

Étape 1 : faire le bon choix

À l'issue de cette première étape, l'association doit être en mesure de connaître la réponse à la question suivante: mon association va-t-elle répondre à cet AAP?

Pour ce faire, il convient dans un premier temps d'évaluer la cohérence de l'appel à projets avec la stratégie de l'association: l'AAP permet-il de servir la stratégie? Est-il en cohérence avec l'offre? Est-ce qu'il répond à un besoin des bénéficiaires? Servira-t-il le développement de l'activité? Ensuite, il convient d'évaluer le positionnement possible du projet de l'association par rapport à son environnement: quels sont les autres acteurs susceptibles de répondre à l'AAP?



© Cambon

Quel est leur positionnement? Qu'est-ce qui les différencie de l'association? Quelles attentes des partenaires sur la décision de se positionner? Quel est le risque à ne pas répondre?

Un autre aspect primordial à évaluer est l'intérêt et les impacts financiers de l'AAP: est-il correctement rémunéré? Sinon, quelles sont les contreparties qu'il peut apporter? Les contraintes de gestion sont-elles importantes? L'augmentation de budget va-t-elle générer des besoins de trésorerie et si oui, l'association doit-elle se tourner vers un acteur externe pour les couvrir (banque, réseau France Active...)? La mise en œuvre du projet aura-t-elle un impact fiscal?

Enfin, il est essentiel d'évaluer les impacts internes de l'obtention d'un AAP: la structure peut-elle l'absorber sur toute la temporalité du projet? A-t-elle les compétences en interne pour mener

à bien le projet? Les salariés et/ou bénévoles peuvent-ils se dégager du temps? Quelle réorganisation possible peut être réalisée entre projets pour réallouer les ressources? Quels moyens additionnels faut-il prévoir (en termes de ressources humaines, de système d'information...)?

Pour répondre à ces questions, nous recommandons aux associations de consulter les diverses parties prenantes au sein de leur organisation afin de se faire une idée plus complète des intérêts et des freins associés à l'obtention potentielle de l'AAP. La participation active des personnes sollicitées est primordiale, dans le cadre d'une réflexion stratégique commune.

Il est possible de s'appuyer également sur des outils d'aide à la décision. Un tableau de bord qui recense les avantages et les inconvénients de chaque AAP avec un système de notation pouvant, par exemple, aider à faire le bon choix.

Étape 2 : établir une réponse réaliste

PARTIES	CONSEILS
Présentation de la structure	Expliquer le projet associatif et justifier en quoi il est en continuité avec la vision de l'AAP
Enjeux	Donner des indications sur les objectifs de l'association et les apports aux bénéficiaires
Publics	Montrer sa connaissance du terrain, du public cible et de ses besoins
Présentation du projet	Partie la plus importante, elle doit mettre en lumière le projet que l'association souhaite mener, les actions liées, les partenariats à nouer, les moyens humains et matériels à mobiliser, le calendrier prévisionnel à suivre (en cohérence avec les actions décrites)
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Souvent demandé dans les AAP, il est une déclinaison chiffrée du projet - Il convient ainsi de détailler les charges et comment elles seront financées (par l'AAP, certes, mais aussi potentiellement par l'apport de fonds propres, par les cotisations des membres, un financement public ou privé complémentaire...) - Montrer que les financeurs de l'AAP ne s'engagent pas « seuls » les rassurera - Évoquer également dans cette partie les indicateurs de mesure quantitatifs et qualitatifs à mettre en place

Une fois la décision prise de répondre à un appel à projets, plusieurs dimensions doivent être travaillées :

- structuration de l'offre proposée ;
- identification et prise de contact avec les partenaires potentiels sur l'AAP ;
- détermination du cadre juridique et fiscal ;
- organisation de la réponse budgétaire (coûts éligibles, cofinancements demandés...);
- détermination des besoins en termes de données et de reporting ;

- identification des impacts sur le système d'information ;

- identification des impacts et des besoins en termes de ressources humaines.

En termes de méthodologie, nous conseillons de bien analyser la sémantique choisie dans l'AAP et de la décliner dans la réponse en lien avec le cœur d'activité de l'association.

Ne pas hésiter à contacter directement l'institution ayant publié l'AAP : cela permettra d'échanger sur ses attentes, sur

les besoins du territoire, de prendre de la hauteur sur les objectifs ciblés et, in fine, de mieux se positionner.

On retrouve généralement cinq parties dans la réponse à un AAP (cf. tableau ci-dessous). Si la structuration globale de la réponse à l'AAP doit être pensée collectivement, le cœur de la réponse doit impliquer les personnes les plus proches de l'opérationnel.

Par ailleurs, nous conseillons de désigner un coordinateur pour veiller au bon respect des dates butoirs et à la bonne circulation des informations essentielles.

Étape 3 : effectuer un reporting régulier

Le reporting consiste à rassembler et communiquer les données d'un projet pour en faire des points d'étape réguliers. Une fois le financement obtenu, nous recommandons pour cela de séquencer la période de réalisation en points d'étape. Au cours de ces derniers, il faut veiller au bon respect des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés.

Cela ne doit pas se faire au dernier moment, dans l'urgence : certes, cette demande de reporting émane du financeur, mais elle est aussi importante pour l'association puisqu'elle permet de mesurer l'impact de ses activités et leur utilité.

Emma Reyss & Maxime Traquelet,

France Active, CR DLA Financement

FEUX D'ARTIFICE



Une association souhaite organiser un feu d'artifice. Doit-elle obligatoirement avoir recours à un prestataire spécialisé ?

Depuis le décret n° 2019-540 du 28 mai 2019, l'utilisation des articles pyrotechniques classés dans les catégories F4 et T2 doit être effectuée par des personnes titulaires de l'agrément et du certificat de qualification ou sous le contrôle direct de personnes titulaires de ces titres.

Les artifices F2 et F3 conçus pour être lancés par un mortier ne peuvent être mis en œuvre que par des personnes titulaires, soit de l'agrément ou sous le contrôle direct de personnes titulaires, soit du certificat de qualification.

L'agrément est obligatoire pour toute déclaration de spectacle pyrotechnique (F2 et F3 avec mortier et F4). Il est délivré pour une durée de cinq ans par le préfet du département, après enquête administrative. Le certificat de qualification obligatoire (niveau 1 pour l'utilisation de matériels de catégorie F4 ou T2, niveau 2 pour tous types de feux d'artifice) s'obtient après formation.

Enfin, l'organisateur doit déclarer le spectacle au moins un mois avant la date au maire de la commune et au préfet du département via le formulaire Cerfa 14098*02. Attention, les règles de stockage momentané des articles pyrotechniques sont très strictes. Une association peut donc être organisatrice d'un feu d'artifice si elle respecte toutes les conditions.

En savoir plus

- Formulaire de déclaration de spectacle pyrotechnique : s.42l.fr/declarer-feu-artifice
- Décret du 28 mai 2019 : s.42l.fr/decret-2019-540

BÉNÉVOLAT



Une personne sans papiers peut-elle être bénévole dans une association ?

Oui. L'article L.823-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dispose que « L'aide à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger ne peut donner lieu à des poursuites pénales sur le fondement des articles L.823-1 ou L.823-2 lorsqu'elle est le fait : 3° De toute personne physique ou morale lorsque l'acte reproché n'a donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte et a consisté à fournir des conseils ou accompagnements juridiques, linguistiques ou sociaux, ou toute autre aide apportée dans un but exclusivement humanitaire. » Ainsi, il n'y a pas de problème pour la participation d'étrangers à la vie d'une association. Ils peuvent tout à fait être bénévoles ou même adhérents. Et cela quelle que soit leur situation administrative : réfugiés - qui bénéficient de la protection du pays d'accueil et disposent d'un droit au séjour et au travail ; demandeur d'asile - en attente du statut de réfugiés, ils n'ont qu'un droit au séjour temporaire et n'ont pas droit au travail ; personnes à qui a été refusé le droit au séjour -les « sans-papiers », qui se trouvent alors en situation irrégulière. Beaucoup de personnes passent d'un statut à l'autre.

En savoir plus

- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, article L.823-9 : s.42l.fr/L823-9
- Interview de Yamina Vierge « Les sans-papiers peuvent être bénévoles d'une association », Associations mode d'emploi n° 174, décembre 2015.
- « Le Conseil constitutionnel met fin au délit de solidarité », Associations mode d'emploi n° 202, octobre 2018.

PUBLICITÉ



A-t-on le droit de faire de la publicité pour promouvoir les activités de notre association ?

Une association non fiscalisée peut faire de la publicité mais elle ne doit pas recourir à des méthodes commerciales excédant les besoins de l'information du public sur les services qu'elle offre (Conseil d'État, 1^{er} octobre 1999, n° 170289 : RJF 11/99 N° 1354).

Le recours à des pratiques commerciales de communication peut être considéré par l'administration fiscale comme un indice de lucrativité.

Ainsi l'association ne doit pas recourir à de la publicité payante par le biais de bandeaux ou bannières publicitaires (BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20 n° 670 s). En outre, elle doit porter une attention toute particulière à ce que son site internet ne serve pas les intérêts d'une société commerciale ou d'un organisme fiscalisé.

Enfin, le site ne doit pas faire de publicité pour les mécènes de l'organisme éligible au mécénat. Cela constituerait une contrepartie qui requalifierait le don en paiement d'une prestation de communication.

En savoir plus

- « Site internet : les règles à respecter », Associations mode d'emploi n° 243, novembre 2022.
- « Publicité associative : attention aux conséquences fiscales ! », Associations mode d'emploi n° 197, mars 2018.
- BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20 n° 670 s : s.42l.fr/bofip-non-lucrativite

COTISATIONS



© Popescu Gelu Sorin

Est-ce qu'un membre peut faire un versement en nature comme cotisation ?

La cotisation des membres est la première ressource des associations mentionnée à l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901. La cotisation se définit comme une somme d'argent librement fixée, que les statuts de l'association mettent le plus souvent à la charge des membres, afin de contribuer de manière durable au financement de son

fonctionnement. Elle peut être en euros ou en monnaie locale mais pas un versement en nature.

Cependant, demander une cotisation pour adhérer à l'association n'est pas obligatoire ; l'association peut très bien décider que pour être membre, il faut par exemple participer à une activité, accepter le règlement intérieur, ou toute autre condition.

En savoir plus

- « *Tout ce que vous devez savoir sur la cotisation* », *Associations mode d'emploi n° 231, août-septembre 2021* : s.42l.fr/AME73438

RÉCÉPISSÉ DE SPECTACLE



Une association dont l'activité principale n'est pas l'organisation de spectacles et qui organise dix représentations par an doit-elle obligatoirement détenir un récépissé de spectacle ?

Le récépissé valant licence est obligatoire pour toute structure dont l'activité principale – exercée à but lucratif ou non – est la production ou la diffusion de spectacles ou l'exploitation de lieux de spectacles. Si l'organisation de spectacles est une activité secondaire – ou accessoire –, le récépissé est obligatoire à partir de sept représentations par an. Il en est de même si l'organisation de spectacles ne figure pas dans l'objet inscrit dans ses statuts ; l'organisation de spectacles est considérée comme une activité occasionnelle.

En deçà de sept représentations annuelles, l'association n'a aucune formalité à accomplir. Le terme de représentation est entendu au sens strict d'une représentation dans un lieu, à un moment et pour un spectacle donné. Autrement dit, un même spectacle donné six fois dans une même journée, en un même lieu, compte pour six et non pour une représentation.

Par ailleurs, la demande d'un récépissé se fait via une démarche préalable de déclaration d'activité en ligne (mesdemarches.culture.gouv.fr). Le récépissé est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable.

L'association doit justifier qu'au moins un de ses membres est : soit diplômé de l'enseignement supérieur ou titulaire d'un titre de même niveau inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles ; soit a une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le spectacle vivant (artiste, technicien, administratif dans le spectacle vivant) ; soit a suivi une formation d'au moins 125 heures ou un ensemble de compétences dans le spectacle vivant.

L'association doit également justifier qu'elle n'a pas fait l'objet d'une décision judiciaire interdisant l'exercice d'une activité commerciale. Et enfin, qu'un ou plusieurs de ses membres aient suivi une formation à la sécurité des spectacles.

En savoir plus

- « *Organiser un concert occasionnel* », *Associations mode d'emploi n° 204, décembre 2018* : s.42l.fr/AME68229

- *Répertoire national des certifications professionnelles* : www.cpnfsv.org

BARS ET BUVETTES



Une association souhaite installer un petit bar dans son local et vendre de la bière produite localement. Quelles sont les démarches administratives obligatoires sachant que le bar ne sera pas ouvert au public mais réservé aux adhérents ?

Qu'il s'agisse d'une buvette temporaire en cercle privé ou d'un bar permanent réservé exclusivement aux adhérents, avec vente de boissons du groupe 1 (sans alcool) et 3 (bière, vin, cidre...), aucune démarche particulière n'est nécessaire auprès de l'administration fiscale. Mais l'ouverture du bar ne doit pas avoir pour but de réaliser de bénéfices et les boissons proposées doivent absolument appartenir aux groupes 1 et 3. Sinon, l'association sera considérée comme exerçant

une activité commerciale avec obligation de licence de débit de boissons de 3^e catégorie.

Il faut dans tous les cas vérifier que l'activité reste non lucrative : gestion désintéressée ; activité commerciale non concurrente au secteur privé ; activité lucrative qui représente une part marginale du budget de l'association et ses activités non lucratives restent principales.

Sinon, les recettes générées par la buvette ou le bar sont des recettes lucratives, c'est-à-dire rapportant de l'argent, et soumises à déclaration et imposition. Dès le premier euro, si elles occupent une part prépondérante dans le budget de l'association ; ou au-delà du seuil des 73 518 euros annuels, si elles sont accessoires.

Attention, les règles changent si la buvette ou le bar est ouvert au public.

En savoir plus

- *Buvette ou bar tenu par une association* : s.42l.fr/buvette-bar

La Cité des Associations

► L'équipe de la Cité des Associations reste mobilisée pour vous accompagner au mieux

Permanence téléphonique tous les jours de lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Retrait du courrier pour les associations domiciliées du lundi au samedi

Pour les adhérents, envoyer par mail :

- vos dossiers de renouvellement

sdasilva@marseille.fr

- vos commandes de reprographie

njouval@marseille.fr

- vos commandes PAO

afakirian@marseille.fr

► Vous êtes un porteur de projet associatif, vous avez des questions :

hkacimi@marseille.fr ou jsierra@marseille.fr

ou tél. 04 91 55 33 37 - 04 91 55 38 42

► Retrouvez la Cité des Associations sur sa page Facebook qui a pour but de promouvoir et relayer les actions, activités et faits marquants des associations adhérentes.

N'hésitez pas à nous contacter pour améliorer votre visibilité !

[facebook.com/citedesassociations](https://www.facebook.com/citedesassociations)

Contact éditeur : cbouvier@marseille.fr

Pour tous renseignements : cite.asso@marseille.fr

Journées info-conseil

Le pôle ressources de la Cité des Associations propose des journées d'information et de conseil aux associations regroupant des partenaires de la vie associative.

Ces journées ont pour but de permettre aux porteurs de projets de rencontrer des spécialistes dans des domaines tels que le juridique, la gestion, les subventions, l'artistique, l'économie sociale et solidaire...

Ces rencontres ont lieu une fois par mois, une plaquette de présentation est éditée en début d'année. Elle reprend la totalité des dates et des partenaires présents.

Deux fois par an, ces journées sont élargies à d'autres intervenants, ce sont les Salons de l'Information Associative.

Lors de ces salons, nous accueillons des partenaires institutionnels comme la Direction des Impôts pour toutes

les questions relatives à la fiscalité des associations, Pôle Emploi qui informe sur les mesures gouvernementales en matière d'emplois aidés, le service association du Conseil Départemental... mais également des partenaires du secteur privé, banques, assurances, mutuelles.

Ces rendez-vous mensuels ont été modifiés pendant la crise sanitaire. Nous avons organisé des rendez-vous téléphoniques pour pouvoir malgré tout répondre aux problématiques des associations.

En dehors de ces journées, le pôle ressources est présent du lundi au vendredi pour vous renseigner.

Juridique

La loi 1901 des associations :

Informations juridiques sur la création, le fonctionnement, les activités, les actions en justice, les responsabilités de l'association et des dirigeants, la dissolution d'une association...

Gestion asso événementiel

Informations pour le développement des associations et la formation des dirigeants associatifs, bénévoles et salariés.

Artistique

Informations sur les spécificités culturelles des associations (le partenariat, le montage des dossiers de subvention, les obligations sociales et fiscales, l'organisation de manifestations et l'emploi).

Petit rappel de quelques dates à retenir

Si vous avez des questions d'ordre juridique, comptable, fiscal, de gestion...

Les permanences d'information et de conseil reprennent, uniquement sur rendez-vous téléphoniques :

- vendredi 16 juin 2023
- vendredi 7 juillet 2023
- vendredi 29 septembre 2023
- **vendredi 27 octobre 2023 (journée Salon)**
- vendredi 24 novembre 2023
- vendredi 15 décembre 2023

Merci de prendre rendez-vous auprès du service Pôle Ressources

Houria KACIMI - 04 91 55 33 37

Josée SIERRA - 04 91 55 38 42

Mail : cite.asso@marseille.fr

Dates à retenir et info

► Vivacité - 3 septembre 2023

Réservez dès maintenant votre journée cite.asso@marseille.fr

► Bals des séniors : l'après-midi du jeudi 4 mai de 15h à 18h à la place du Général de Gaulle

► Journée des séniors : le jeudi 15 juin de 10h à 17h au plateau du parc du palais Longchamp

► Conférences

elles se déroulent dans la salle de conférences du Musée d'Histoire de Marseille au Centre Bourse de 14h30 à 17h.

Thèmes et dates :

- Les arnaques à la consommation : jeudi 30 mars
- Lutter contre le stress, bien dormir : jeudi 22 juin

► 7 clubs de loisirs pour les séniors

- **Club de la Bastide du Ginestet** 26 avenue de Valdonne 13013 Marseille - 04 91 06 54 17
- **Club la Plaine** - 34, Place Jean Jaurès 13001 Marseille - 04 91 47 97 09
- **Club Sébastopol Granoux** - 23, rue Granoux 13004 Marseille - 04 91 85 29 86
- **Club St Victor** - 7 bis, rue sauveur Tobelem 13007 Marseille - 04 91 90 27 10
- **Club St Cyr** - 83, chemin de la Valbarelle 13010 Marseille - 04 91 35 30 88
- **Club La Valentine** - 5 bd de la coopérative 13011 Marseille - 04 91 43 10 17
- **Club Montolivet** - 390, avenue de Montolivet 13012 Marseille - 04 91 66 74 78

Le petit repère

« Outil de liaison » entre les Associations adhérentes - Magazine gratuit

Responsable SVAE : Fabrice DARIETTO

Responsable DSA/Maison des Associations :

Marie-Christine GUILLAUME

Mise en page : Anouck FAKIRIAN

Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie Municipale en juin 2023
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Personne à contacter : Anouck FAKIRIAN

petit-repere@marseille.fr

afakirian@marseille.fr

Tél. 04 91 55 27 62

